

Rapport 2021

Reconstruction impossible: Impact de la contamination liée aux engins explosifs sur les populations touchées en Irak



REMERCIEMENTS

Humanity & Inclusion (HI), également connue sous le nom de Handicap International, souhaite remercier le ministère des Affaires étrangères du Luxembourg pour son intérêt et son soutien. Nous adressons nos sincères remerciements aux survivants et aux membres de leur famille et de leur communauté, aux travailleurs humanitaires, aux experts de la lutte antimines, aux responsables communautaires et aux représentants gouvernementaux qui ont fait part de leurs observations. Nous espérons qu'une meilleure compréhension de l'impact de la pollution par les engins explosifs sur la vie des gens permettra de mieux prévoir les conséquences à long terme des armes explosives, en particulier de l'utilisation d'armes à large rayon d'impact dans les zones peuplées.

Ce rapport a été préparé et rédigé avec l'appui d'Optimum Analysis : Sarah Nijholt, chercheuse principale; Zara Valentinova, agente de recherche principale ; Mahran Alhayek, responsable du travail sur le terrain ; Fannar Abdulsattar, chercheur qualitatif à Mossoul ; Shamel Farman, chercheur qualitatif à Sinjar.

Le projet d'étude a été supervisé et dirigé par Aurélie Beaujolais, responsable plaidoyer Information & Publication chez HI.

Merci aux membres du comité de rédaction pour leurs contributions et leurs précieux conseils : Alessandro di Giusto, coordonnateur des opérations de HI en Irak ; Alexandre Goutchkoff, spécialiste mondial des situations d'urgence et de la reprise économique chez HI ; Alfredo Jose Malaet Baldo, chercheur à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) ; Alma Taslidžan Al Osta, responsable du plaidoyer pour le désarmement et la protection des civils chez HI ; Andrea Trevisan, directeur pays de HI en Irak ; Camilla Roberti, chargée de plaidoyer pour le désarmement et la protection des civils chez HI ; Elke Hottentot, responsable de la politique de réduction de la violence armée ; Gary Toombs, spécialiste mondial de la neutralisation et de la destruction des engins explosifs chez HI ; Gilles Lordet, chargé de communication chez HI ; Hélène Lo Presti, responsable éducation au développement chez HI Luxembourg; Louise Ricard, analyste programmes à l'Institut HI ; Luc Meissner, spécialiste de la transformation des conflits chez HI ; Perrine Benoist, spécialiste de la réduction de la violence armée chez HI ; Sandrine Bohan Jacquot, chargée de la politique d'éducation inclusive ; Stacey Zevenbergen, spécialiste du développement social chez HI.

SIGLES ET ACRONYMES

AHM	Action humanitaire contre les mines	IEC	Information, éducation et communication
DMA	Direction de la lutte antimines	IKMAA	Autorité de lutte antimines du Kurdistan irakien
EE	Engin explosif	ODD	Objectifs de développement durable
EEI	Engin explosif improvisé	ONG	Organisation non gouvernementale
EI	État islamique	REG	Restes explosifs de guerre
ENT	Enquête non technique	UNMAS	Service de la lutte antimines des Nations Unies
EREE	Éducation aux risques des engins explosifs		
GW	Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités		
HI	Handicap International – Humanity & Inclusion		

Table des matières

Remerciements	3
Sigles et acronymes.....	3
Table des matières	4
Résumé exécutif	6
1. Introduction.....	12
1.1 Contexte irakien	12
1.2 Gouvernorat de Ninive	13
1.3 Objectifs de recherche.....	13
2. Méthodologie.....	14
2.1 Analyse de la littérature	14
2.2 Entretiens qualitatifs.....	14
2.3 Limites.....	15
3. Engagements de l'Irak en vertu des accords internationaux	16
4. Ninive : un gouvernorat fortement contaminé.....	17
5. Remise à disposition des terres : une tâche difficile, mais indispensable au développement durable.....	19
5.1 Difficulté du déminage dans les zones peuplées.....	19
5.2 Établissement des priorités en matière de lutte antimines et impact sur la vie des populations....	22
5.3 La remise à disposition des terres au cœur du « triple lien »	24
5.4 Recommandations spécifiques aux bailleurs, au gouvernement irakien et aux acteurs de la lutte antimines concernant la remise à disposition des terres.....	26

6. L'éducation aux risques des engins explosifs est efficace lorsqu'elle est adaptée aux comportements à risque au sein de la population touchée	27
6.1 Attitudes générales et comportements à risque	28
6.2 Éducation aux risques des engins explosifs.....	30
6.3 Recommandations spécifiques aux bailleurs, au gouvernement irakien et aux acteurs de la lutte antimines concernant l'éducation aux risques des engins explosifs	31
7. Aider les victimes d'armes explosives à assurer leur développement social et économique	32
7.1 Les accidents liés aux engins explosifs ont des répercussions sur tous les aspects de la vie des familles et des communautés.....	33
7.2 La contamination par les engins explosifs entrave l'accès aux services.....	35
7.3 Coordination des opérations humanitaires et gestion de l'information	42
7.4 Recommandations spécifiques aux bailleurs, au gouvernement irakien, aux acteurs humanitaires et aux acteurs de la lutte antimines concernant l'accès des victimes aux services.....	44
8. Cohésion sociale	45
8.1 Effets dominos sur la dynamique sociale au niveau des ménages et de la communauté.....	45
8.2 Impact des activités de lutte antimines sur la cohésion sociale.....	49
8.3 Recommandations spécifiques au gouvernement irakien, aux acteurs humanitaires et aux acteurs de la lutte antimines concernant la cohésion sociale.....	51
9. Conclusions et recommandations	52
Annexe I - Liste des personnes interrogées.....	54



Une maison de Sinjar ville totalement détruite lors des affrontements de 2017. Dans certains bâtiments, des roquettes non explosées et des booby-traps subsistent. © F.Vergnes / HI

Résumé exécutif

L'utilisation d'armes explosives en zones peuplées (notamment frappes aériennes, tirs d'artillerie, roquettes et mortiers lourds) cause des décès, des mutilations et des traumatismes, provoque des déplacements de populations, détruit des infrastructures civiles et entrave l'accès à l'aide humanitaire, tant pendant le conflit que pendant les années ou les décennies qui suivent. En raison de l'inexactitude inhérente à leur conception et à leur utilisation, un grand nombre d'armes explosives n'explosent pas au moment de l'impact, entraînant une contamination des sols par les engins explosifs. Les armes prohibées, comme les mines ou les engins explosifs improvisés, contribuent également à la pollution de vastes territoires. C'est pourquoi nous utilisons le terme « engins explosifs » pour désigner à la fois les mines, les bombes à sous-munitions, les engins non explosés, les engins explosifs abandonnés, les pièges, d'autres engins (tels que définis par le Protocole II à la CCAC) et les engins explosifs improvisés.⁽¹⁾

Les armes qui n'explosent pas au moment où elles sont lancées ou larguées, ainsi que les engins non explosés conçus pour être activés par les victimes, représentent une menace durable pour les civils. Pouvant être à l'origine de décès, de mutilations ou de déficiences permanentes, **la contamination par les engins**

explosifs a un impact négatif sur l'accès aux services dont dépendent les civils, comme la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, les transports et les télécommunications. Elle limite également la mobilité des personnes et le retour des populations déplacées. Si rien n'est fait, la menace liée à la contamination peut perdurer pendant des générations, entravant les efforts de paix et de développement.

Sur la base d'une analyse de la littérature et d'entretiens qualitatifs avec des opérateurs de remise à disposition des terres, des acteurs humanitaires locaux et internationaux, des représentants gouvernementaux, des responsables communautaires, des survivants et des membres de leur famille et de leur communauté, le présent rapport identifie et décrit l'impact négatif de la contamination par les engins explosifs pour les communautés touchées dans le gouvernorat de Ninive, en Irak. **Les engins explosifs continuent à menacer la vie des personnes, la sécurité, l'accès aux terres ainsi qu'à d'autres ressources et services dans les zones polluées de Ninive, et à entraver les efforts des acteurs humanitaires et du développement.** De plus, certains groupes comme les femmes et les personnes handicapées risquent d'être davantage vulnérables aux effets dominos⁽²⁾ de la contamination par les engins explosifs.

Alors que les combats en zone urbaine deviennent de plus en plus fréquents dans les conflits modernes, l'exemple du gouvernorat de Ninive souligne **la nécessité de veiller à ce que la future déclaration politique sur les armes explosives comprenne des provisions claires sur l'impact à long terme de la contamination par les engins explosifs et sur les engagements en matière**

d'inclusion, de remise à disposition des terres, d'éducation aux risques des engins explosifs, d'assistance aux victimes, dans une perspective de transformation des conflits, ainsi que d'accès humanitaire fondé sur les principes, et de ventilation des données par genre, âge et handicap, afin de minimiser l'impact.

L'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées suscite une contamination généralisée

Malgré l'absence de données fiables sur la contamination par les engins explosifs dans le pays, on estime que l'Irak est toujours l'un des pays les plus touchés au monde. **Près de 3 225 km² de terres seraient contaminées, exposant 8,5 millions de personnes aux risques liés à cette contamination.** Les régions d'Irak qui ont été reprises à l'État islamique (EI), y compris le gouvernorat de Ninive, présentent des niveaux de contamination particulièrement élevés.

En Irak, la contamination par les engins explosifs est à la fois « héritée », en référence à la contamination qui s'est produite avant 2014, et « nouvelle », en référence à la contamination résultant du conflit de 2014 à 2017 entre l'État islamique et les forces pro-gouvernementales. **Ce dernier type de contamination se retrouve principalement dans les zones urbaines et semi-rurales :** l'EI a fabriqué et déployé des engins explosifs improvisés (EEI) à une échelle quasi-industrielle sans précédent, tandis que les forces

pro-gouvernementales ont utilisé une grande quantité d'armes explosives, en particulier des armes à large rayon d'impact (notamment frappes aériennes, tirs d'artillerie, attaques de roquettes et mortiers lourds). Les engins explosifs qui en résultent ont été utilisés et pourraient éventuellement être réutilisés par des groupes armés, y compris l'EI, pour fabriquer de nouveaux engins explosifs improvisés, perpétuant la menace liée à la contamination.

La contamination dans les zones peuplées est de nature complexe et souvent « tridimensionnelle », ce qui signifie qu'elle peut se trouver n'importe où : dans le sol, sur des réfrigérateurs, des portes, des fenêtres, au milieu de gravats, de jouets pour enfants, d'appareils ménagers, etc. Cette situation, associée aux niveaux élevés de destruction, compromet sérieusement l'accès sûr aux zones peuplées, y compris dans le cadre des activités de réduction de la violence armée.

La remise à disposition des terres dans les zones peuplées est une tâche difficile, mais nécessaire, pour promouvoir la paix et le développement durable

La remise à disposition des terres polluées par les engins explosifs est l'un des piliers de l'action humanitaire contre les mines (AHM) qui nécessitent le plus de temps, d'efforts et de ressources économiques, que ce soit en Irak ou dans le reste du monde. Cela est d'autant plus vrai dans les zones peuplées, où les opérateurs sont confrontés à des défis encore plus conséquents. La complexité de l'environnement dans les zones peuplées exige souvent des équipements, du matériel et des compétences spécifiques, qui ne sont pas toujours faciles à obtenir. Les procédures relatives aux logements, au droit foncier et

aux droits de propriété posent des difficultés supplémentaires à la remise à disposition des terres, car l'identification des propriétaires fonciers est un processus non seulement long et complexe, mais qui peut également être à l'origine de conflits.

Tout en évitant de nouvelles victimes d'engins explosifs, **la remise à disposition des terres, associée à des activités d'éducation aux risques des engins explosifs, d'assistance aux victimes et de transformation des conflits, joue cependant un rôle clé dans ce que l'on appelle le « triple nexus » entre l'action humanitaire, la paix et**

le développement. À ce titre, une remise à disposition efficace des terres est indispensable à la réalisation du Programme 2030 des Nations Unies.

En Irak, la plupart des opérateurs de la lutte antimines considèrent la remise à disposition des terres comme le cœur de leur activité, sans nécessairement comprendre l'intérêt des activités de suivi et d'évaluation pour mieux comprendre, démontrer et exploiter les avantages de la lutte antimines qui met en œuvre un modèle plus exhaustif, intégrant non seulement la restitution

des terres, l'éducation aux risques des engins explosifs et l'assistance aux victimes, mais aussi la transformation des conflits. Ces interventions doivent être **conçues et évaluées de façon à inclure des indicateurs de résultats liés à l'âge, au genre et au handicap, plutôt que les indicateurs de rendement traditionnellement utilisés** (à savoir le nombre de dispositifs neutralisés et le nombre de mètres carrés dépollués), **afin de mesurer efficacement l'impact sur la vie des personnes concernées (niveau de revenu, nombre de repas par jour, accès sûr à l'eau, scolarisation des filles, etc.).**

« Le niveau de contamination est élevé dans les zones contaminées par les engins explosifs. La contamination est dangereuse et mortelle, et doit être complètement éliminée afin que la population puisse vivre pacifiquement dans la région. Nous ne pouvons pas accéder aux services en raison de la présence d'engins explosifs. »

Membre de la communauté (femme), Mossoul

L'éducation aux risques des engins explosifs est efficace lorsqu'elle est adaptée aux comportements à risque au sein de la population touchée

L'efficacité de l'éducation aux risques des engins explosifs à Ninive varie selon les groupes cibles. **Cette approche est généralement considérée comme efficace pour ceux qui ne connaissent pas les dangers existants, notamment les enfants et les retournés récents.** Elle ne semble toutefois pas

adaptée aux personnes dont **les comportements à risque sont motivés par le manque de moyens de subsistance ou de logements alternatifs, ni pour celles qui vivent dans une zone contaminée depuis plus longtemps.**

« Je savais bien que l'EI avait posé des mines partout... Mais je suis berger et je devais m'occuper de mon bétail. »

Victime d'engin explosif (homme), Sinjar

En outre, les supports utilisés dans le cadre des activités d'éducation aux risques des engins explosifs sont parfois inadaptés à la situation locale, que ce soit sur le plan de la langue ou du

contexte (par exemple, type de contamination traité). Ils sont rarement accessibles aux personnes présentant différents types de déficiences.

Les efforts en matière d'assistance aux victimes permettent aux personnes et aux communautés touchées par les engins explosifs de jouir de leurs droits et de satisfaire leurs besoins

L'assistance aux victimes repose sur une **approche intégrée** impliquant tant le secteur de la lutte

antimines que d'autres secteurs comme la santé, la protection sociale, le travail et l'éducation

pour répondre aux besoins des survivants, des familles des personnes blessées et/ou tuées et des communautés touchées, et garantir leurs droits.

Les données montrent toutefois que les victimes n'ont pas accès aux services de base.⁽³⁾ Ninive est le gouvernorat dans lequel le secteur de la santé a le plus souffert du conflit. **De nombreux établissements de santé sont toujours détruits. Là où les installations médicales ont été remises en état, la contamination empêche la population d'accéder aux services de santé.** En raison de multiples risques d'exclusion liés à l'intersectionnalité de facteurs comme le handicap, le genre et l'âge, **l'accès aux services de santé est sans doute encore plus limité pour certains groupes comme les femmes ou les personnes handicapées.** D'autres facteurs limitant l'accès

aux soins de santé ont également été identifiés, notamment la mauvaise qualité des services et l'incapacité à payer les frais médicaux.

À Ninive, l'accès à l'éducation est gravement compromis, car de nombreuses écoles ont été détruites pendant le conflit. Certaines écoles, ainsi que les routes qui y mènent, restent contaminées par des engins explosifs. Cela peut être un facteur d'abandon scolaire déterminant, les parents ne souhaitant pas que leurs enfants parcourent de longues distances pour se rendre à l'école la plus proche encore ouverte ou craignant que leurs enfants puissent trouver des engins explosifs ou jouer avec ce type d'engins sur le chemin de l'école. Cette peur réduit également la volonté et la motivation des enfants.

« Depuis que la région est contaminée, nous ne laissons pas nos enfants aller seuls à l'école. Nous avons peur qu'ils puissent jouer avec des engins explosifs. Nous avons même peur qu'il y ait un engin explosif à l'intérieur de l'école. »

Membre de la communauté (homme), Mossoul

La contamination a un impact important sur les moyens de subsistance de tous les membres de la communauté. En particulier, la présence d'engins explosifs empêche bien souvent les agriculteurs et les bergers d'accéder à leurs terres. Cela donne parfois lieu à des comportements à risque, certaines personnes pénétrant sur des terrains

contaminés pour assurer leur subsistance. Les recherches ont montré que l'accès des femmes à l'emploi est très limité dans les zones de conflit. On considère cependant que les hommes sont davantage touchés par le manque d'accès aux moyens de subsistance, car ce sont généralement eux qui subviennent aux besoins de leur famille.

« Les membres de la communauté ne me perçoivent plus de la même façon depuis l'incident. Ils considèrent que je ne peux plus subvenir aux besoins de ma famille. »

Victime d'engin explosif (homme), Sinjar

Parmi les personnes les plus touchées par la contamination liée aux engins explosifs figurent les survivants d'accidents liés aux engins explosifs, qui ont souvent besoin de services spécialisés pour vivre dignement. **Malgré d'importants besoins, les services disponibles sont généralement d'une portée et d'une qualité limitées. De plus, ces services sont principalement fournis par des acteurs humanitaires et ne sont pas**

réellement intégrés dans les efforts plus vastes en lien avec la santé, la société, l'éducation, le travail et le handicap. La réticence des bailleurs à donner la priorité à l'assistance aux victimes, ainsi que le **manque de financements** qui en résulte, figurent parmi les principales raisons de la faible disponibilité, du manque de qualité et de la fragmentation des services destinés aux victimes.

« Avant l'incident, j'avais l'habitude de rendre visite à mes amies. Maintenant, je ne peux plus le faire : j'ai du mal à marcher et ma vue est mauvaise. Alors, je passe la plupart du temps chez moi. »

Enfant victime d'engin explosif (fille), Sinjar

Pour combler les lacunes actuelles en matière d'assistance aux victimes et pouvoir assurer une éducation aux risques des engins explosifs et une remise à disposition des terres inclusives, il est important de disposer d'informations précises et complètes sur le nombre de victimes d'engins explosifs et sur leur situation, y compris des données ventilées par genre, âge et handicap,

mais également sur la présence de services de qualité. Même si le gouvernement irakien s'est engagé à respecter différentes conventions l'obligeant à recueillir des données sur les victimes, et malgré l'existence de différents mécanismes de collecte de données, les données font cruellement défaut.

Un modèle global de réduction de la violence armée est essentiel pour améliorer la cohésion sociale au sein des communautés touchées par les engins explosifs

La contamination par les engins explosifs a un impact négatif sur la cohésion sociale⁽⁴⁾ et empêche trop souvent de transformer positivement la dynamique des conflits. **On considère avant tout la contamination comme un facteur important empêchant les populations déplacées de rentrer chez elles.** Une personne déplacée interne sur douze indique que la présence d'engins explosifs constitue un obstacle à son retour.⁽⁵⁾ Ne pouvant rentrer chez elles en toute sécurité, les familles restent déplacées et les communautés ne sont pas en mesure de se reconnecter et de continuer à construire collectivement leur résilience.

La contamination a également accru les tensions au sein des familles de diverses façons.

L'impact le plus évident, c'est que les accidents peuvent entraîner des déficiences permanentes chez les survivants, modifiant ainsi les rôles et responsabilités des membres de la famille et pouvant créer des tensions entre eux. Les effets indirects de la contamination sur la cohésion sociale, comme l'accès limité aux moyens de subsistance et aux services, par exemple, peuvent aussi générer des tensions au sein des familles. Les femmes sont particulièrement vulnérables dans de telles situations, car les tensions peuvent aboutir à des violences basées sur le genre.

« La peur est devenue un sentiment dominant pour de nombreux membres de la communauté qui vivent dans des zones contaminées ou à proximité. Ils se sentent toujours en danger ; personne ne se sent en sécurité. Cela affecte évidemment le bien-être psychologique de la population. »

Opérateur de la lutte antimines

Au niveau communautaire, les accidents liés aux engins explosifs peuvent conduire à accuser un groupe particulier de la contamination. Dans les cas les plus extrêmes, cela peut conduire à des actes de représailles. **La contamination attise également la peur parmi les membres de la communauté, réduisant la volonté de voyager et la disponibilité des espaces publics, et augmentant la concurrence face aux ressources, en raison du manque de services et de moyens de subsistance.**

Pour obtenir un impact plus large et plus durable, les efforts doivent non seulement porter sur les effets immédiats de la violence armée, mais aussi sur ses effets à long terme et sur ses causes profondes. Cela est d'autant plus crucial lorsque la dynamique des conflits entre dans un cercle vicieux où la violence armée est à la fois une conséquence et une cause de la recrudescence des conflits. Il est impératif que le secteur de la lutte antimines veille à ce que ses interventions tiennent compte des risques de conflit et, dans la mesure du possible, contribuent à la transformation des conflits afin de briser l'engrenage de la violence.

Recommandations générales destinées à la communauté internationale, y compris au gouvernement irakien et aux autres États, aux bailleurs et aux opérateurs de la lutte antimines :

- **Recommandation 1:** soutenir l'élaboration d'une déclaration politique forte interdisant l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées et comprenant des engagements fermes en matière de remise à disposition des terres, d'éducation aux risques et d'assistance aux victimes..
- **Recommandation 2:** conformément aux Plans d'action d'Oslo et de Lausanne, ne pas utiliser de mines ni de bombes à sous-munitions, déminer les zones contaminées, assurer l'éducation aux risques des engins explosifs et fournir une assistance aux personnes et aux communautés touchées.
- **Recommandation 3:** reconnaître l'action humanitaire contre les mines comme une condition préalable à tout relèvement immédiat ou à long terme, et continuer à mettre en avant le caractère humanitaire des activités de lutte antimines.
- **Recommandation 4:** assurer le financement de l'aide humanitaire afin d'élargir de manière significative les activités de lutte antimines, conformément aux Normes internationales de l'action contre les mines (IMAS) et aux principes humanitaires.
- **Recommandation 5:** encourager le recours à une approche globale de la réduction de la violence armée comprenant la remise à disposition des terres, la destruction des stocks, l'éducation aux risques des engins explosifs, l'assistance aux victimes, le plaidoyer et la transformation des conflits, et intégrant une perspective transversale du genre, de l'âge et du handicap.



Une mosquée détruite dont les décombres ont été piégée, à Sinjar. © F.Vergnes / HI

1. Introduction

1.1 Contexte irakien

L'Irak est l'un des pays au monde les plus contaminés par les engins explosifs. Les engins explosifs constituent une vaste catégorie, englobant les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les restes explosifs de guerre (REG), les pièges, les engins explosifs improvisés (EEI), ainsi que d'autres engins explosifs.⁽⁶⁾

Bien que le manque de données ne permette pas de connaître l'étendue de la contamination par les engins explosifs en Irak, on estime que 3 225 km² de terres sont contaminées, menaçant 8,5 millions de personnes.⁽⁷⁾⁽⁸⁾ En ce qui concerne la contamination par les armes à sous-munitions, l'Irak est considéré comme le quatrième pays le plus contaminé au monde, avec au moins 178 km² touchés.⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾ On estime enfin que la contamination par les mines, qui comprend à la fois la contamination « héritée » et la contamination « nouvelle » (y compris les EEI), touche au total 1 866 km² de terres.⁽¹²⁾⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾

La contamination « héritée » fait référence à la contamination qui a eu lieu avant 2014, y compris la contamination résultant de la guerre de 1980-1988 avec l'Iran, des affrontements entre les forces armées kurdes et le régime de Saddam Hussein, ainsi que de la Première et de la Seconde Guerre du Golfe, respectivement en 1991 et en 2003. Ce type de contamination se retrouve principalement dans des zones reculées, à proximité de la frontière

avec l'Iran, le Koweït et l'Arabie saoudite.⁽¹⁶⁾

La contamination « nouvelle » fait quant à elle référence à la contamination résultant du conflit de 2014-2017 entre l'État islamique (EI) et les forces pro-gouvernementales.⁽¹⁷⁾ Ce type de contamination se retrouve principalement dans les zones urbaines et semi-rurales des gouvernorats d'Al-Anbar, de Ninive, de Salah ad-Din et de Kirkouk.⁽¹⁸⁾ Pendant le conflit, l'EI a fabriqué et déployé des engins explosifs improvisés à une échelle quasi-industrielle sans précédent,⁽¹⁹⁾ tandis que les forces pro-gouvernementales ont utilisé une grande quantité d'armes explosives, en particulier des armes à large rayon d'impact (notamment frappes aériennes, tirs d'artillerie, attaques de roquettes et mortiers lourds).⁽²⁰⁾

Zones à risque en Fédération d'Irak (m²)

Zone de combat	452 204 730
Armes à sous-munitions	166 796 170
Restes explosifs de guerre	703 628 281
EEI	605 358 448
Mines	992 139 707

Avril 2021, iMMAP

L'utilisation massive d'armes explosives par l'EI et les forces pro-gouvernementales entre 2014 et 2017 a fait de nombreuses victimes, bien que les chiffres exacts diffèrent d'une source à l'autre.

Cela est dû à l'absence de collecte systématique de données qui, compte tenu de l'ampleur du conflit, a entravé l'obtention de statistiques fiables. Les informations fournies par iMMAP suggèrent que 43 843 incidents liés aux engins explosifs⁽²¹⁾ se sont produits au cours de la période comprise entre 2014 et 2017, tuant un total de 121 593 personnes et blessant 44 629 autres personnes.⁽²²⁾ Action on Armed Violence rapporte en outre que 2006 accidents dus à l'utilisation d'armes explosives ont eu lieu entre 2014 et 2017, tuant 39 734 personnes, dont 10 492 civils. Irak Body Count indique enfin que les armes explosives ont fait 21 011⁽²³⁾ victimes civiles directes au cours de la même période.⁽²⁴⁾

1.2 Gouvernorat de Ninive

Ninive est le deuxième gouvernorat le plus peuplé d'Irak. Il représente environ 10 % de la population totale,⁽²⁶⁾ et se caractérise par une grande diversité ethnique et religieuse. Nombre de ses habitants appartiennent à des groupes minoritaires comme les chrétiens, les Yézidis, les Shabaks et les Turkmènes.

Étant donné que de nombreuses zones libérées du joug de l'EI se trouvaient dans ce gouvernorat, Ninive a été particulièrement touché par les déplacements causés par l'insurrection de l'EI et la guerre qui a suivi. Au 30 avril 2020, 1 911 414 des 2 602 766 personnes déplacées internes originaires de la province de Ninive étaient rentrées dans leur région d'origine et 678 512 personnes étaient toujours déplacées.⁽²⁷⁾

La contamination par les engins explosifs

1.3 Objectifs de recherche

Au-delà des décès et des mutilations, cette étude vise à identifier et à décrire l'impact de la contamination par les engins explosifs sur l'accès aux services et la reprise socio-économique pour les communautés touchées dans le gouvernorat de Ninive, en Irak.

Les études sur les retombées socio-économiques de la contamination par les engins explosifs en Irak sont quasiment inexistantes. Il est toutefois primordial d'examiner l'impact de la contamination par les engins explosifs au-delà des effets physiques sur les personnes qui ont survécu à un accident, car cela permet de savoir si les activités de remise à disposition des terres, d'éducation aux risques des engins explosifs et d'assistance

En décembre 2017, le gouvernement irakien a déclaré que sa guerre contre l'EI était terminée. À ce moment-là, une nouvelle phase de la crise humanitaire a débuté en Irak : les personnes déplacées internes ont commencé à retourner chez elles et les opérateurs de la lutte antimines ont commencé à œuvrer pour réduire l'impact social, économique et environnemental de la contamination par les engins explosifs. Depuis, la contamination reste toutefois problématique. Près d'une personne déplacée interne sur douze indique en effet que la présence d'engins explosifs constitue un obstacle à son retour.⁽²⁵⁾

dans la province de Ninive n'a jamais cessé de constituer une menace pour les civils, y compris les communautés d'accueil, les personnes qui rentrent chez elles et les personnes déplacées internes. En 2019, le gouvernement irakien a par ailleurs réamorcé un plan de fermeture des camps de personnes déplacées internes. En conséquence, trois camps ont récemment été fermés dans la province de Ninive, obligeant un total de 23 677 personnes déplacées internes à retourner dans des zones relativement dangereuses, potentiellement contaminées par des engins explosifs et offrant un accès limité aux services de base.⁽²⁸⁾⁽²⁹⁾ Les personnes déplacées internes qui ne pouvaient pas rentrer chez elles n'ont eu d'autre choix que de chercher un abri dans des établissements informels, ce qui accroît le risque d'accidents liés aux engins explosifs.⁽³⁰⁾

aux victimes ont des conséquences majeures, allant au-delà d'une réduction de la morbidité et de la mortalité. Ces données sont également nécessaires pour permettre aux opérateurs de la lutte antimines, notamment ceux qui œuvrent pour la transformation des conflits, d'adapter les interventions en vue d'obtenir un impact optimal. Les objectifs généraux de la recherche sont énumérés ci-dessous :

- **Objectif de recherche 1:** évaluer le niveau de contamination par les engins explosifs, y compris improvisés, dans le gouvernorat de Ninive.
- **Objectif de recherche 2:** identifier et décrire l'impact de la contamination par les engins explosifs sur les civils, les infrastructures, l'accès

aux services et la cohésion sociale.

- **Objectif de recherche 3:** définir des recommandations concrètes pour que les décideurs puissent gérer l'impact à long terme des engins explosifs sur les communautés touchées.

Une approche qualitative a été utilisée. Au total, 69 entretiens ont été menés auprès d'un total de 39

parties prenantes et 30 personnes touchées par les engins explosifs. Les données ont été recueillies en personne, sauf dans les cas où la personne interrogée avait demandé à ce que l'entretien ait lieu en ligne ou lorsqu'elle ne résidait pas dans la zone de collecte des données (gouvernorats d'Erbil et de Ninive). Le présent rapport offre un aperçu des principales conclusions.

2. Méthodologie

Pour répondre au mieux aux questions de cette étude, les chercheurs ont procédé à une analyse approfondie de la littérature secondaire et ont mené des entretiens clés avec les parties prenantes

concernées et les membres de la population touchée. Le tableau ci-dessous offre un aperçu des données recueillies (voir l'annexe 1 pour obtenir la liste complète des personnes interrogées).

Tableau 1. Type et nombre de personnes interrogées

Type de personnes interrogées	Nombre d'entretiens
Acteurs humanitaires	2
Opérateurs de la lutte antimines	27
Représentants gouvernementaux	4 (trois à Mossoul, un à Sinjar)
Leaders communautaires	3 (un à Mossoul, deux à Sinjar)
Autres parties prenantes (volontaires de l'éducation aux risques)	3 (trois à Mossoul)
Survivants d'accidents liés aux EE	9 (quatre à Mossoul, cinq à Sinjar)
Proches de survivants d'accidents liés aux EE	4 (deux à Mossoul, deux à Sinjar)
Membres de la communauté vivant dans des zones contaminées ⁽³¹⁾	8 (quatre à Mossoul, quatre à Sinjar)
Membres de la communauté vivant à proximité de zones contaminées ⁽³²⁾	8 (quatre à Mossoul, quatre à Sinjar)

Dans le cadre de cette étude, un « survivant » est une personne qui a survécu à l'onde de choc ou à la fragmentation causée par un bombardement ou des tirs d'artillerie, qui a subi un traumatisme

psychologique, ou qui a survécu à l'explosion d'un engin largué lors d'un bombardement, lancé lors de tirs d'artillerie ou posé en tant que mine.

2.1 Analyse de la littérature

Une analyse approfondie de la littérature secondaire a été menée afin de mieux appréhender le niveau de contamination par les engins explosifs, ainsi que son impact sur les civils, les infrastructures, l'accès aux services et la cohésion sociale. Les résultats de cette analyse de la littérature ont été pris en compte lors de la rédaction des guides d'entretiens qualitatifs et ont été intégrés dans le présent rapport.

résultats ont été examinés à la lumière de l'analyse de la littérature sur les bonnes pratiques en matière de programmes de lutte antimines. Ces informations ont permis de consolider les recommandations en vue des futurs programmes. Plus précisément, elles ont permis de s'assurer que les recommandations étaient conformes aux normes internationales relatives aux programmes de lutte antimines, mais aussi d'éclairer les négociations en cours sur la déclaration politique concernant l'utilisation d'armes explosives en zone peuplée (EWIPA).

Une fois l'analyse des données terminée, les

2.2 Entretiens qualitatifs

Le recours à des entretiens qualitatifs a été jugé particulièrement approprié, car ce type d'entretien permet d'obtenir des informations détaillées et approfondies au vu du contexte et des objectifs de cette étude. Ils sont particulièrement utiles pour comprendre les raisons, opinions et motivations sous-jacentes d'un groupe de personnes concernant le sujet étudié.

Les participants ont été en grande partie identifiés grâce à la technique de la boule de neige. Dans le cas des entretiens menés auprès de membres de la population touchée, des efforts ont été faits pour s'assurer que l'échantillon était inclusif en matière de genre, d'âge et de situation de handicap. Bien que cela n'ait pas toujours été possible (voir la section consacrée aux limites), les chercheurs ont réussi à parler à des personnes présentant des déficiences physiques, visuelles et auditives, des troubles de l'élocution et des difficultés de concentration. Des entretiens ont été menés en personne à Mossoul, Sinjar et Erbil (sauf

sur demande expresse à Erbil). Les entretiens à Bagdad ont tous été menés en ligne.

Les guides d'entretiens qualitatifs pour cette étude ont été rédigés en collaboration avec HI. Les guides d'entretiens avec les parties prenantes sont divisés en quatre parties, à savoir :

1. Contamination
2. Accès aux services
3. Cohésion sociale
4. Éducation aux risques des mines

En outre, les guides d'entretiens avec les membres de la population touchée abordent également les points suivants :

1. Données démographiques
2. Questions du Groupe de Washington (GW)

Le petit ensemble de questions élaboré par le Groupe de Washington a permis d'obtenir des informations sur les différentes déficiences des personnes handicapées participant à l'étude.⁽³³⁾

2.3 Limites

Il existe plusieurs limites potentielles à cette étude. Premièrement, les participants ont été identifiés grâce à la technique de la boule de neige. En ce qui concerne les membres de la population touchée, en particulier, cette stratégie d'échantillonnage non aléatoire est susceptible d'avoir une incidence sur la représentativité de l'échantillon. Par exemple, les personnes handicapées sont souvent décrites comme une population difficile à atteindre, vivant en marge de leur communauté. Il est peu probable que les personnes handicapées incluses dans l'étude représentent correctement ce groupe, car elles ont été identifiées grâce à la technique de la boule de neige et sont donc moins susceptibles de vivre en marge de leur communauté.

Deuxièmement, bien que des efforts aient été faits pour assurer la parité entre les hommes et les femmes et la participation de personnes présentant différentes déficiences, l'équipe de recherche a eu des difficultés à accéder aux membres de certains groupes clés. De fait, il n'a pas toujours été possible d'assurer une parité absolue entre les hommes et les femmes, et le nombre de personnes interrogées au sein d'un groupe donné diffère parfois entre Mossoul et Sinjar. En outre, bien que

l'équipe de recherche ait été en mesure d'identifier des personnes présentant des déficiences physiques, visuelles et auditives, des troubles de l'élocution et des difficultés de concentration, il est généralement plus facile d'identifier des personnes présentant des déficiences physiques plutôt que d'autres types de déficiences.

Enfin, seules des données qualitatives ont été recueillies dans le cadre de cette étude. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer la solidité de certaines conclusions. Par exemple, bien que les membres de la population touchée aient déclaré disposer d'un accès plus limité aux services, il est impossible de comparer précisément leur niveau d'accès à celui des personnes vivant dans des zones déminées. Toutefois, pour permettre une utilisation optimale des données, des données secondaires ont été recueillies pour chacune des questions de l'étude afin de corroborer les résultats. Des données secondaires ont également été utilisées pour déterminer la solidité de certaines conclusions, lorsque de telles données étaient disponibles.



Une vue du vieux Mossoul détruit par les combats. © F.Vergnes / HI

3. Engagements de l'Irak en vertu des accords internationaux

En 2008, l'Irak a ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et s'est engagé à mettre fin à l'emploi, au stockage et au transfert des mines antipersonnel, à détruire les mines antipersonnel restantes d'ici 2018, et à fournir une assistance aux victimes, y compris aux victimes d'engins explosifs, aux proches des personnes blessées et/ou tuées, aux communautés touchées par les mines et aux personnes handicapées.⁽³⁴⁾ Toutefois, l'émergence de l'EI et les opérations militaires menées pour reprendre le contrôle des territoires conquis ont entravé la capacité de l'Irak à respecter les engagements pris en matière de déminage et ont généré une contamination supplémentaire dans différentes régions du pays. Ainsi, en 2017, l'Irak a demandé à ce que sa date limite de déminage soit repoussée jusqu'en 2028. Les progrès accomplis à ce jour indiquent cependant que l'Irak ne devrait pas respecter cette nouvelle échéance.⁽³⁵⁾

La Convention sur les armes à sous-munitions répond aux conséquences humanitaires et aux souffrances inacceptables infligées aux civils par les armes à sous-munitions à travers une interdiction catégorique et un cadre d'action.⁽³⁶⁾ Les États parties à la Convention s'engagent également à fournir une assistance aux victimes de ces armes. L'Irak a signé et ratifié la Convention respectivement en 2009 et 2013. Comme indiqué précédemment, l'Irak a annoncé l'achèvement de la destruction des stocks (article III), bien qu'aucun

détail n'ait été fourni sur la date d'achèvement, ni sur les armes et les quantités détruites.⁽³⁷⁾ En ce qui concerne le déminage et la destruction des restes d'armes à sous-munitions (article IV), les rapports d'avancement indiquent que l'Irak ne devrait pas respecter l'échéance de novembre 2023.⁽³⁸⁾

L'Irak est également partie à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Cette Convention a pour but « d'interdire ou de limiter l'emploi de certains types particuliers d'armes qui sont réputées infliger des souffrances inutiles ou injustifiables aux combattants, ou frapper sans discrimination les civils ». ⁽³⁹⁾ Le Protocole V est le premier instrument négocié multilatéralement pour régler le problème des engins non explosés et des engins explosifs abandonnés. En adhérant à la Convention en septembre 2014, l'Irak s'est engagé, entre autres, à « marque[r] et enleve[r], retire[r] ou détrui[re] les restes explosifs de guerre dans les territoires touchés qu'[il]contrôle ». ⁽⁴⁰⁾

Enfin, l'Irak est partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées depuis 2012. Cela a contribué à l'émergence d'une approche éclairée par les droits humains, qui sous-tend les efforts actuels d'assistance aux victimes. Les recherches indiquent toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire pour garantir les droits des survivants et des autres personnes handicapées en Irak.⁽⁴¹⁾

4. Ninive : un gouvernorat fortement contaminé

Le gouvernorat de Ninive est principalement touché par la « nouvelle » contamination par les engins explosifs résultant du déploiement d'armes explosives, en particulier des armes à large rayon d'impact (notamment frappes aériennes, tirs d'artillerie, attaques de roquettes et mortiers lourds) utilisées par les forces pro-gouvernementales, ainsi que des EEI et des mines improvisés.⁽⁴²⁾⁽⁴³⁾⁽⁴⁴⁾ Les engins explosifs improvisés, fabriqués et déployés par l'EI à une échelle quasi-

industrielle sans précédent, représentent la majeure partie de la contamination par les engins explosifs dans la province de Ninive.⁽⁴⁵⁾

Selon les parties prenantes interrogées, Mossoul, Sinjar et Tall Afar sont les districts les plus contaminés.⁽⁴⁶⁾⁽⁴⁷⁾⁽⁴⁸⁾ La plaine de Ninive apparaît également comme une zone fortement contaminée (zones situées dans les districts d'Al-Hamdaniya, Tel Keppe et Shekhan).⁽⁴⁹⁾

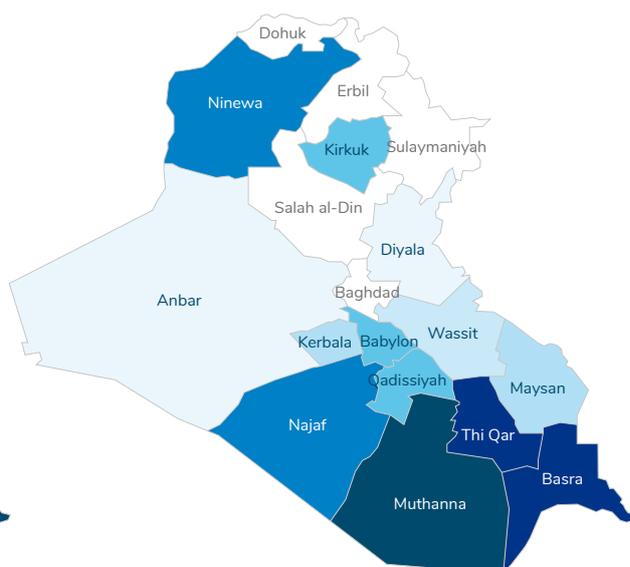
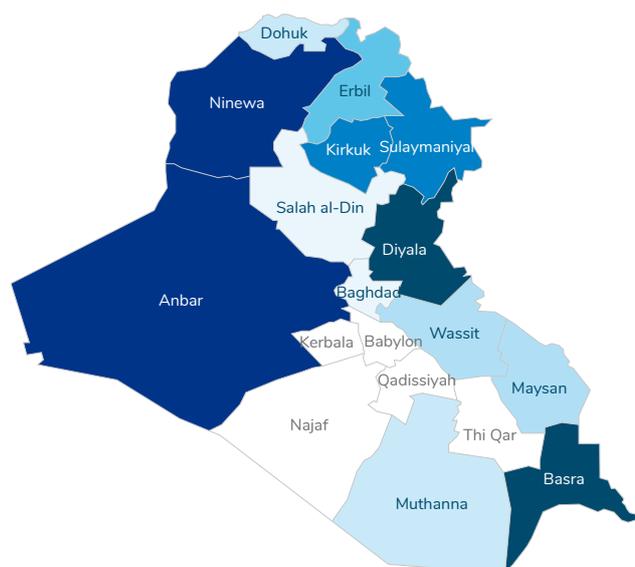
Contamination par les engins explosifs dans la province de Ninive (par type), en mètres carrés⁽⁵⁰⁾



Carte de la contamination par les engins explosifs en Irak⁽⁵¹⁾

Mines antipersonnel, mines improvisées et EEI

Armes à sous-munitions



Faible Élevée

Données non disponibles

Parmi les engins explosifs improvisés créés et déployés par l'EI figurent notamment des véhicules piégés, des lance-roquettes improvisés, des ceintures d'explosifs, des munitions aérodispersées

et des engins commandés à distance.⁽⁵²⁾ Les composants nécessaires à la production de tels engins sont souvent des produits bon marché : précurseurs chimiques (pâte d'aluminium, peroxyde

d'hydrogène, engrais, etc.), cordeaux détonants et détonateurs, câbles et fils, téléphones portables, etc.⁽⁵³⁾ On estime en outre que le taux d'échec des engins explosifs déployés par l'EI est supérieur à celui des engins explosifs conventionnels utilisés par les forces pro-gouvernementales.⁽⁵⁴⁾

Une autre caractéristique distinctive de la contamination par les engins explosifs improvisés réside dans le fait que, malgré leur densité élevée, la durée de vie de ces engins est généralement beaucoup plus courte que celle des mines antipersonnel fabriquées par des entreprises, du fait de leur dépendance vis-à-vis de sources d'alimentation (batteries) qui se déchargent au fil du temps. Même s'il a été rapporté que certains engins explosifs improvisés restaient actifs jusqu'à trois ans après leur déploiement, l'impact de ce type de contamination est probablement moins durable que celui des mines traditionnelles, qui continuent à causer des décès et des mutilations plusieurs dizaines d'années après leur déploiement.⁽⁵⁵⁾

Les milieux ruraux et plus peuplés présentent des différences en matière de type de danger présent. Dans les zones rurales, l'EI a placé de nombreux engins explosifs improvisés présentant des caractéristiques similaires aux mines et équipés de dispositifs antirelevage.⁽⁵⁶⁾ **Dans les zones peuplées, en revanche, l'EI a déployé une variété d'engins dont le degré de complexité est jugé beaucoup plus élevé.**⁽⁵⁷⁾ Par exemple, une partie prenante a déclaré avoir découvert des engins explosifs improvisés activés par détection de mouvement, qui étaient parfois reliés à plus de 20 batteries branchées en parallèle.⁽⁵⁸⁾

En ce qui concerne **les engins explosifs classiques, bien que le niveau de contamination par les restes explosifs de guerre soit inférieur à la contamination par les engins explosifs improvisés dans la province de Ninive, il convient de noter que ce type de contamination constitue une menace sérieuse, dans la mesure où les engins explosifs abandonnés et les engins non explosés qui ne sont pas détruits peuvent être utilisés pour fabriquer de nouveaux engins explosifs improvisés.**⁽⁵⁹⁾

En 2017, Action on Armed Violence a enregistré 8

896 victimes d'armes explosives en Irak : 82 % de ces victimes ont été touchées à Mossoul, dont 79 % par des explosifs aéroportés.⁽⁶⁰⁾ En 2019, dans la ville de Mossoul, on estimait le volume de débris à trier à 7,6 millions de tonnes. **La contamination comprend des engins explosifs improvisés, mais également des engins non explosés beaucoup plus grands, laissés derrière elles par les frappes aériennes de la coalition, qui sont parfois enterrés à plusieurs mètres de profondeur dans le sol, ce qui complique les choses.**⁽⁶¹⁾ Dans le district de Mossoul, un grand nombre de parties prenantes ont indiqué que l'ouest de la ville était la zone la plus contaminée.⁽⁶²⁾ L'une des parties prenantes a expliqué que l'utilisation massive d'armes explosives ayant conduit à la destruction de Mossoul-Ouest a provoqué l'ensevelissement de plusieurs couches de contamination par les engins explosifs.⁽⁶³⁾

Les autres zones jugées fortement contaminées se situent dans le sud et le sud-est de la province de Ninive, y compris le sous-district de Qayyarah, les villages de la périphérie de Mossoul et la ville de Tal Abta (à l'ouest de Mossoul).⁽⁶⁴⁾⁽⁶⁵⁾⁽⁶⁶⁾ Dans le district de Sinjar, il apparaît que les villages situés au sud des monts Sinjar sont très fortement contaminés.⁽⁶⁷⁾⁽⁶⁸⁾ Parmi les villages mentionnés par les parties prenantes interrogées figurent Rambosi, Gir Zerk, Dugere, Jazira et Siba Sheikh Khidir.⁽⁶⁹⁾ La contamination par les engins explosifs dans le centre du district de Sinjar est également jugée très élevée.⁽⁷⁰⁾ La contamination la plus forte semble se concentrer dans la ville de Tall Afar.

Enfin, d'autres zones sont sans doute fortement contaminées, mais les problèmes de sécurité n'ont pas permis de recueillir des données le confirmant. C'est le cas des districts d'Al-Baaj et de Hatra.⁽⁷¹⁾ Les autres zones n'ayant pas fait l'objet d'une enquête non technique (ENT) sont le district d'Akre, ainsi que le sud-ouest du district de Mossoul.⁽⁷²⁾

La contamination dans les zones peuplées de la province de Ninive est souvent considérée comme « tridimensionnelle », car elle se trouve partout : dans le sol, sur des réfrigérateurs, des portes et des fenêtres, à l'intérieur de jouets pour enfants, d'appareils ménagers, etc.⁽⁷³⁾⁽⁷⁴⁾

« À Mossoul, nous trouvons toujours plus d'engins en creusant. Cela rend le déminage difficile, car il ne s'agit pas seulement d'une couche de surface : il faut aller en profondeur. »

Opérateur de la lutte antimines



Une démineuse de l'ONG Mine Advisory Group (MAG) inspecte scrupuleusement un champ contaminé dans le Sinjar. © F.Vergnes / HI

5. Remise à disposition des terres : une tâche difficile, mais indispensable au développement durable

L'action humanitaire contre les mines (AHM) vise à « réduire l'impact économique, social et environnemental des mines et des REG, notamment des armes à sous-munitions ». ⁽⁷⁵⁾

La lutte antimines regroupe cinq activités complémentaires, souvent appelés les cinq piliers de l'action humanitaire contre les mines, dont les trois premiers sont : la remise à disposition des terres, l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) et l'aide aux victimes.

La remise à disposition des terres est l'un des piliers de l'action humanitaire contre les mines qui nécessitent le plus de temps, d'efforts et de

ressources économiques, en particulier dans les zones peuplées. Elle comprend la recherche d'engins explosifs, la cartographie, le marquage, le déminage et la remise à disposition des terres. ⁽⁷⁶⁾ Les données fournies par Mine Action Review indiquent qu'un total de 69 km² de mines antipersonnel et d'engins explosifs improvisés, ainsi que 28,5 km² de restes de bombes à sous-munitions ⁽⁷⁷⁾ ont été éliminés en Irak entre 2015 et 2019. ⁽⁷⁸⁾⁽⁷⁹⁾ Les progrès accomplis jusqu'à présent suggèrent que l'Irak ne va probablement pas respecter ses engagements internationaux en matière de déminage. ⁽⁸⁰⁾⁽⁸¹⁾

5.1 Difficulté du déminage dans les zones peuplées

5.1.1 Financement

Questionnées sur les principaux obstacles qui empêchent le déminage de la province de Ninive, la plupart des parties prenantes interrogées dans le cadre de cette étude ont fait référence au manque de financements disponibles. ⁽⁸²⁾ Cela est conforme aux informations indiquant qu'il faudrait entre 170 et 180 millions de dollars US par an pour éliminer

les engins explosifs en Irak, dont 50 millions par an uniquement pour Mossoul. ⁽⁸³⁾ Le coût des activités de déminage est particulièrement élevé dans les zones peuplées, en raison de la complexité de ces interventions. **Des estimations indiquent que le coût du déminage est six fois plus élevé dans les zones peuplées que dans les zones rurales.** ⁽⁸⁴⁾

Cela s'explique par un certain nombre de facteurs. Tout d'abord, **ces zones sont souvent densément peuplées, ce qui pose des problèmes en matière de sécurité des civils.**⁽⁸⁵⁾ **La complexité due aux caractéristiques et à l'emplacement des engins explosifs constitue un obstacle supplémentaire. Il est impossible de mener des opérations de déminage comme la destruction sur site d'engins explosifs ne pouvant être retirés sans danger dans les zones peuplées, en raison des conséquences possibles pour les bâtiments**⁽⁸⁶⁾ (voir : « Logements, droit foncier et droits de propriété en matière de déminage »).⁽⁸⁷⁾ **L'achat de machines spécialisées et le recrutement d'opérateurs de déminage peuvent également poser problème dans les zones peuplées.**

Il convient toutefois de souligner que l'Irak est le principal bénéficiaire des financements des bailleurs en faveur de la lutte antimines, ayant reçu 23 % des financements internationaux versés entre 2016 et 2019 (voir la figure 6).⁽⁸⁸⁾⁽⁸⁹⁾⁽⁹⁰⁾⁽⁹¹⁾ Malgré l'absence de données publiques sur les dépenses annuelles du pays en faveur de la lutte antimines, les informations obtenues au cours des entretiens qualitatifs indiquent que, même si l'Irak est considéré comme un pays à revenu intermédiaire supérieur, les contributions nationales du gouvernement irakien au déminage ont été très limitées, en dehors des opérations menées par le

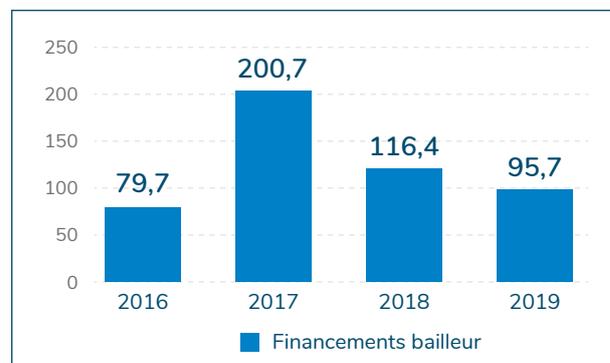
5.1.2 Capacités locales

Les opérateurs de la lutte antimines ont besoin de spécialistes qualifiés pour mener les activités de déminage. Cela est d'autant plus important que ces spécialistes constituent un groupe à haut risque. Les spécialistes des engins explosifs ont subi un nombre particulièrement élevé d'accidents juste après la libération, en raison du manque de connaissances sur le type d'engins explosifs présents, du manque de données fiables sur les frappes ou de connaissances sur les stratégies utilisées par l'EI lors du placement d'engins dangereux.⁽⁹⁷⁾

La complexité de l'environnement dans les zones peuplées augmente considérablement le risque que les engins explosifs fassent des victimes avant d'être trouvés. Les risques sont encore plus élevés lors de la découverte d'engins non explosés plus grands, comme les bombes larguées lors de frappes aériennes, en raison du poids des explosifs et de l'enveloppe métallique

ministère de la Défense.⁽⁹²⁾⁽⁹³⁾ Ce n'est pas le cas dans la région du Kurdistan irakien, où certaines activités de déminage sont directement financées par l'Autorité de lutte antimines du Kurdistan irakien (IKMAA).⁽⁹⁴⁾

Financements reçus par l'Irak pour la lutte antimines (x 1 000 000).



La faible contribution financière du gouvernement irakien au déminage indique un manque d'appropriation de cette problématique. En parallèle, plusieurs parties prenantes ont mis en avant la lassitude des bailleurs.⁽⁹⁵⁾ La pandémie de COVID-19 a renforcé cette situation et les opérateurs de la lutte antimines ont déjà dû interrompre certaines activités suite au retrait de certains financements.⁽⁹⁶⁾

qui peut provoquer une fragmentation.⁽⁹⁸⁾ **La zone de recherche augmente, car les gravats, les planchers de bâtiments, les puits, les drains et toutes les structures endommagées par des armes explosives pendant le conflit peuvent être des zones contaminées.** Lorsque les dégâts sont importants, générant plusieurs tonnes de gravats, il convient de faire appel à des ingénieurs spécialisés, qui ont besoin de machines coûteuses à l'achat et à l'utilisation.⁽⁹⁹⁾

La forte demande après la fin du conflit de 2014-2017 a accentué les questions relatives au recrutement des démineurs. L'une des parties prenantes a indiqué qu'à l'époque, certaines personnes avaient été recrutées sans avoir reçu la formation adéquate et sans disposer d'une expertise suffisante. Cela s'explique en partie par les salaires élevés proposés, qui ont conduit les candidats à se présenter comme qualifiés sans avoir reçu la formation requise.⁽¹⁰⁰⁾ Cette situation a causé

plusieurs accidents, dont certains ont entraîné le décès de démineurs.

La capacité locale de déminage est limitée dans la province de Ninive.⁽¹⁰¹⁾ L'une des parties prenantes a indiqué que les capacités locales étaient plus importantes dans d'autres régions d'Irak, comme la province d'Al-Basra et le Kurdistan irakien, en raison de la présence d'une contamination héritée.⁽¹⁰²⁾ À ce propos, il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun institut irakien de

5.1.3 Accès aux sites

L'accès aux sites de déminage est également problématique dans la province de Ninive.⁽¹⁰⁶⁾ **La situation sécuritaire empêche l'accès à certaines zones de la province de Ninive.** C'est, par exemple, le cas des zones dans lesquelles des cellules dormantes de l'EI sont présentes.⁽¹⁰⁷⁾ La présence de différents groupes paramilitaires pose également problème. Dans le district de Sinjar, en particulier, les opérateurs de déminage prennent souvent du retard parce qu'ils doivent collaborer avec les différents groupes présents pour assurer un accès sécurisé.⁽¹⁰⁸⁾

La bureaucratie apparaît également comme un obstacle aux interventions de déminage. Les parties prenantes décrivent des procédures d'obtention de visas fastidieuses pour le personnel international.⁽¹⁰⁹⁾ De même, l'obtention des autorisations d'accès aux sites entraîne fréquemment des retards.⁽¹¹⁰⁾

5.1.4 Logements, droit foncier et droits de propriété en matière de déminage

Les responsabilités juridiques en matière de déminage des zones résidentielles ne sont pas clairement établies, en particulier en ce qui concerne le déminage des propriétés privées.⁽¹¹¹⁾

Comme l'a indiqué l'une des parties prenantes, si des biens privés sont endommagés pendant les opérations de déminage, la législation en vigueur stipule que le gouvernement doit indemniser financièrement leur propriétaire.⁽¹¹²⁾ Dans la pratique, l'accès à ce type d'indemnisation est toutefois limité.⁽¹¹³⁾ Bien que des amendements

visant à remédier à cette situation dans le cadre de la législation irakienne aient fait l'objet de discussions, les opérateurs de déminage doivent

utiliser leurs mécanismes de diligence raisonnable pour combler les lacunes législatives existantes. Dans la plupart des cas, les opérateurs de déminage informent les propriétaires des possibles conséquences sur leur propriété et leur demandent de signer une renonciation à leur droit de réclamer d'éventuels dommages et intérêts suite au déminage.⁽¹¹⁴⁾

formation au déminage en Fédération d'Irak.⁽¹⁰³⁾ Certains opérateurs internationaux de la lutte antimines assurent toutefois la formation au déminage des organisations locales dans le cadre de leurs programmes.⁽¹⁰⁴⁾

À l'heure actuelle, la province de Ninive est donc fortement tributaire de l'expertise extérieure en matière de déminage. Cette lacune est jugée préoccupante, au vu de l'ampleur de la contamination par les engins explosifs.⁽¹⁰⁵⁾



Une rubalise montre la présence d'engins explosifs dans les ruines d'une maison de Mossoul. © F.Vergnes / HI

« Le déminage des zones résidentielles peut être très difficile. Par exemple, si un bien est endommagé pendant les opérations de déminage, le gouvernement doit indemniser financièrement le propriétaire. C'est pour cette raison que beaucoup de zones résidentielles n'ont pas encore été déminées. »

Opérateur de la lutte antimines

Dans l'ensemble, cette pratique ne semble soulever aucune préoccupation majeure. Il incombe toutefois aux opérateurs de déminage d'identifier chaque propriétaire. Il s'agit d'un processus long et complexe, car les propriétaires sont rarement présents. Les opérateurs de la lutte antimines ont mis en place différents mécanismes pour résoudre ces questions. Ces mécanismes diffèrent d'une

organisation à l'autre, mais sont globalement fondés sur plusieurs moyens de vérification comprenant la comparaison des documents existants et le recours à des informateurs clés.⁽¹¹⁵⁾ En dernier recours, si les propriétaires ne sont pas présents, le leader communautaire peut autoriser les opérations de déminage.⁽¹¹⁶⁾

« Nous montrons des photographies de ce qui pourrait se produire lorsque nous utilisons différentes machines. Les directives précisent que l'équipe de liaison communautaire doit passer par le propriétaire. Celui-ci accepte en connaissance de cause les conséquences éventuelles. »

Opérateur de la lutte antimines

Bien qu'il soit difficile d'identifier les propriétaires de logements, il est souvent encore plus difficile de savoir qui peut autoriser le déminage des bâtiments appartenant au gouvernement.⁽¹¹⁷⁾

Dans le cas des établissements scolaires, les opérateurs de la lutte antimines ont besoin de l'autorisation du ministère de l'Éducation.⁽¹¹⁸⁾ Pour les autres bâtiments, c'est beaucoup moins simple.

5.2 Établissement des priorités en matière de lutte antimines et impact sur la vie des populations

L'ampleur de la contamination par les engins explosifs en Irak et la diminution des financements en faveur du déminage imposent d'établir correctement les priorités afin de s'assurer que les ressources techniques et financières disponibles permettent d'optimiser l'impact sur la vie des populations vivant dans les zones touchées.

Les recherches indiquent que l'on pourrait améliorer les directives du gouvernement irakien et de la Direction de la lutte antimines (DMA), l'autorité fédérale irakienne en charge de la lutte antimines, en matière de hiérarchisation des zones à déminer si les opérateurs de déminage avaient accès à des informations complètes sur les zones prioritaires, à des données sur l'impact ventilées par genre, âge et handicap, recueillies notamment



Une pelle mécanique est à l'arrêt au milieu des ruines d'une vieille maison de Mossoul, contaminée par des engins explosifs.

© F.Vergnes / HI

dans le cadre d'approches communautaires, ainsi qu'à des informations fiables sur l'utilisation des terres et les moyens de subsistance dans toutes les zones.⁽¹¹⁹⁾

« Nous identifions généralement les zones à déminer dans le cadre de l'éducation aux risques, puis nous visitons ces zones et demandons aux autorités locales si elles nous autorisent à y travailler [...]. En fonction des informations recueillies, nous déterminons si la zone peut être déminée et si nous sommes qualifiés pour mener les opérations de déminage. Le cas échéant, nous rédigeons un rapport reprenant toutes les informations recueillies et demandons à la DMA l'autorisation d'intervenir. »

Opérateur de la lutte antimines

La DMA adresse des ordres d'exécution indiquant les zones à déminer aux opérateurs de la lutte antimines.⁽¹²⁰⁾ En outre, les opérateurs de déminage identifient souvent des zones potentielles à déminer grâce à leurs mécanismes internes d'établissement des priorités, puis demandent à la DMA l'autorisation d'intervenir dans ces zones.⁽¹²¹⁾

Comme l'ont expliqué les représentants gouvernementaux interrogés dans le cadre de cette étude, le système d'établissement des priorités mis en place par le gouvernement irakien est basé sur un ensemble de critères mettant l'accent sur l'ampleur de la contamination et sur le danger qu'elle représente pour les populations touchées, conformément à la stratégie officielle de la DMA.⁽¹²²⁾⁽¹²³⁾ **Les parties prenantes ont toutefois signalé que des ordres d'exécution étaient également émis pour des sites qui n'étaient ni des zones résidentielles ni des terres agricoles, mais plutôt des champs désertés situés à l'écart des zones peuplées.** Les données suggèrent que certains opérateurs de la lutte antimines ont déjà privilégié des zones inhabitées fortement contaminées par rapport à des zones peuplées ou à des parcelles agricoles.⁽¹²⁴⁾ Cette situation s'expliquerait notamment par le fait que, comme indiqué précédemment, la performance des opérateurs de déminage est encore largement déterminée par la superficie déminée et le nombre d'engins dangereux éliminés. Cela montre que

l'aspect humanitaire de la lutte antimines n'est pas suffisamment intégré dans le système d'établissement des priorités des opérateurs et du gouvernement.

D'autres facteurs tels que l'influence des pouvoirs publics locaux ou la disponibilité des ressources peuvent avoir une incidence sur l'établissement des priorités. Bien que les élus des collectivités locales soient des partenaires clés pour l'identification efficace des zones prioritaires, ils peuvent parfois mettre en avant des tâches qui ne donnent pas nécessairement la priorité aux personnes les plus à risque et laissées pour compte.

Il apparaît également que les ordres d'exécution peuvent être émis en fonction des ressources financières disponibles localement.⁽¹²⁵⁾ Cela souligne le rôle des bailleurs en matière d'établissement des priorités. Ceux-ci ont tendance à se concentrer sur des zones particulières, qui ne sont pas nécessairement les seules touchées par des niveaux élevés de contamination. Ces dernières années, la province de Ninive a mobilisé une grande partie des financements alloués au déminage en Irak.⁽¹²⁶⁾ Il est vrai que les besoins en déminage restent particulièrement élevés dans cette province. D'autres zones touchées par l'EI auraient toutefois été quelque peu négligées.⁽¹²⁷⁾⁽¹²⁸⁾

« Les zones de déminage prioritaires devraient toujours viser le retour des populations déplacées et le déminage des infrastructures. La plupart des fonds que nous recevons sont liés au Plan d'aide humanitaire. De ce fait, notre travail est fortement axé sur les personnes rentrées chez elles. Le déminage des infrastructures clés a été très difficile. »
Opérateur de la lutte antimines

« Nous déminons une zone qui est éloignée de tout. En même temps, dans d'autres régions, des personnes de retour sont victimes d'accidents en essayant de rentrer chez eux. Cette situation n'est pas tolérable. »
Opérateur de la lutte antimines

Zoom – Les outils d'établissement des priorités doivent prendre en compte le genre, le handicap, l'âge et d'autres facteurs de diversité⁽¹²⁹⁾

L'exposition aux éventuelles menaces liées aux engins explosifs et la connaissance de ces

menaces peuvent varier d'une personne ou d'une communauté touchée à l'autre. Les acteurs de

l'action humanitaire contre les mines chargés des opérations de déminage doivent donc consulter les membres de la communauté, y compris les femmes,⁽¹³⁰⁾ les filles, les hommes et les garçons, notamment les personnes handicapées, dans toutes les enquêtes non techniques et les études d'impact afin d'obtenir des données complètes leur permettant de hiérarchiser correctement les zones à déminer, de garantir l'efficacité des opérations et de comprendre l'impact de la contamination et des activités de déminage sur les différents groupes.

Le recrutement de femmes au sein des équipes d'enquête et de déminage est primordial pour que les points de vue des femmes de la communauté soient pris en compte lors de la collecte d'informations, mais également pour que les ordres d'exécution de la DMA tiennent compte des priorités établies en fonction de la diversité de chaque population touchée. Néanmoins, des données qualitatives indiquent que cette tâche n'est pas facile en Irak, où beaucoup considèrent encore que la place des femmes est au foyer.⁽¹³¹⁾ L'une des parties prenantes a fait remarquer que malgré les efforts des bailleurs et des opérateurs pour assurer le recrutement de

démineuses, la faible représentation des femmes au sein de la population active irakienne et le fait que le déminage soit une profession traditionnellement dominée par les hommes constituent de sérieux obstacles.⁽¹³²⁾ Les parties prenantes expliquent en outre que les démineuses sont souvent stigmatisées par leur communauté, ce qui fait qu'elles sont réticentes à discuter ouvertement de leur travail en dehors de leur famille proche.

Il demeure nécessaire de veiller à ce que le genre, l'âge, le handicap et d'autres facteurs de diversité soient pris en compte lorsque la hiérarchisation des zones à déminer reste incertaine, malgré l'existence d'outils dédiés (par exemple, l'outil d'analyse du genre et de la diversité de l'UNMAS). Un outil d'établissement des priorités standardisé mis à la disposition des acteurs du secteur de l'action humanitaire contre les mines permettrait d'identifier plus efficacement les personnes et les communautés ayant le plus besoin d'une intervention et d'établir les priorités en conséquence.⁽¹³³⁾

5.3 La remise à disposition des terres au cœur du « triple nexus »

Tout en évitant des victimes d'engins explosifs, les activités de remise à disposition des terres sont associées à diverses interventions au sein des communautés touchées par les engins explosifs. Elles jouent un rôle clé dans le « triple nexus » entre l'action humanitaire, la paix et le développement.⁽¹³⁴⁾ Même si peu d'effets directs et indirects de la

remise à disposition des terres sont explicitement mentionnés dans le Programme 2030 des Nations Unies, **l'action humanitaire contre les mines, et en particulier la remise à disposition des terres, est considérée comme un moteur du développement durable** (voir la figure 6).⁽¹³⁵⁾⁽¹³⁶⁾

Liens entre la remise à disposition des terres et les objectifs de développement durable⁽¹³⁷⁾



On utilise traditionnellement deux indicateurs pour mesurer l'impact de la remise à disposition des terres : la superficie déminée et le nombre d'engins dangereux éliminés.⁽¹³⁸⁾ Toutefois, l'action humanitaire contre les mines devrait, par définition, chercher à réduire l'impact des engins explosifs sur les civils et leurs moyens de subsistance.⁽¹³⁹⁾ Pour y parvenir, les recherches disponibles indiquent qu'il faudrait passer d'indicateurs de produits axés sur les armes à des indicateurs de développement

davantage axés sur les résultats afin de documenter précisément la façon dont la lutte antimines contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).⁽¹⁴⁰⁾ Ces indicateurs pourraient mesurer le degré d'utilisation productive des terres remises à disposition, le nombre de personnes bénéficiant de la remise à disposition des terres (données ventilées par genre, âge et handicap), etc.⁽¹⁴¹⁾

« Nous évaluons l'impact du déminage en mesurant les mètres carrés déminés et le nombre d'engins éliminés. Nous savons que nous faisons du bon travail parce que ces chiffres sont élevés. Cela ne permet cependant pas de savoir le déminage a lieu au bon endroit, ni de connaître son impact sur la vie des populations. »

Opérateur de la lutte antimines

En dépit de ce qui précède et considérant que la remise à disposition des terres est l'un des piliers les plus coûteux de l'action humanitaire contre les mines, il est fâcheux que les efforts visant à déterminer son impact semblent si limités, voire inexistant. La mesure de l'impact de la remise à disposition des terres sur la vie des populations ne semble pas être une pratique courante dans le secteur de l'action humanitaire contre les mines en Irak.⁽¹⁴²⁾ Certains opérateurs de la lutte antimines interrogés ont expliqué qu'ils n'avaient commencé que récemment à mener des études d'impact suite aux opérations de déminage.⁽¹⁴³⁾ Lorsque de telles études sont menées, elles sont souvent basées uniquement sur les données finales, ce qui ne permet pas de comparer les données et de tirer des conclusions claires.⁽¹⁴⁴⁾

De plus, les pratiques de suivi et d'évaluation ne semblent pas mobiliser une grande attention dans

le cadre des activités de déminage.⁽¹⁴⁵⁾ Cela peut être lié au fait que les organisations de déminage considèrent le déminage comme le cœur de leurs activités, sans nécessairement comprendre l'intérêt des activités de suivi et d'évaluation pour mieux comprendre, démontrer et démultiplier les avantages de la lutte antimines en matière de développement.

On suppose souvent que la remise à disposition des terres produira naturellement certains effets (par exemple, le retour des populations déplacées, le développement des moyens de subsistance, l'accès aux services, etc.). Bien que cela soit probablement vrai dans certains cas, ce n'est certainement pas une généralité. Étant donné le manque de données recueillies en Irak, il demeure difficile de déterminer l'impact exact des activités de déminage.⁽¹⁴⁶⁾

« Je voudrais parler d'un village qui a été déminé, mais dans lequel personne ne revient en raison du manque d'infrastructures. De plus, les terres situées en bordure du village ne sont pas déminées. Les organisations devraient rester sur le terrain, écouter les habitants et chercher à comprendre leurs préoccupations. Le déminage ne suffit pas toujours : le retour des personnes déplacées dépend également d'autres facteurs. »

Opérateur de la lutte antimines

Cette déclaration souligne que, dans les contextes post-conflit, la remise à disposition des terres n'est pas, loin s'en faut, le seul facteur qui influence les résultats attendus en matière de développement socio-économique.⁽¹⁴⁷⁾ Cette situation s'explique

par le fait que les infrastructures situées autour du village n'ont pas été reconstruites et que les parcelles agricoles sont restées contaminées. Une autre partie prenante a par ailleurs mentionné des villages du district de Sinjar où le déminage a

duré plus d'un an.⁽¹⁴⁸⁾ Le manque d'accès à l'eau et à l'électricité aurait toutefois empêché le retour des populations dans cette zone. Pour éviter de telles situations, certains opérateurs de la lutte antimines intervenant en zones peuplées indiquent avoir coopéré avec d'autres acteurs humanitaires pour rétablir l'accès aux services et faciliter la reconstruction des infrastructures essentielles au sein des communautés touchées.⁽¹⁴⁹⁾

Pour garantir l'impact optimal des activités de déminage, on pourrait trouver un équilibre entre les objectifs fixés par les opérateurs concernant le nombre d'engins dangereux éliminés et le nombre de mètres carrés déminés, et une meilleure compréhension de la façon dont les engins explosifs mettent des vies en danger et entravent l'accès aux services et le

développement socio-économique, mais aussi de la façon dont l'action humanitaire contre les mines a contribué à améliorer l'accès humanitaire et le développement socio-économique.⁽¹⁵⁰⁾



Un groupe de démineuses Yezidi de l'ONG Mines Advisory Group (MAG) dans un champs contaminé du Sinjar. © F.Vergnes / HI

5.4 Recommandations spécifiques aux bailleurs, au gouvernement irakien et aux acteurs de la lutte antimines concernant la remise à disposition des terres

Recommandation aux bailleurs :

- **Recommandation 1:** demander aux opérateurs de la lutte antimines d'établir des cadres logiques comprenant des indicateurs de résultats et d'impact clairs et mesurables, et détaillant la stratégie permettant de mesurer ces résultats. Les projets de déminage devraient idéalement inclure le budget nécessaire pour réaliser une évaluation de départ et une évaluation finale d'impact.

Recommandation au gouvernement irakien et aux opérateurs de la lutte antimines :

- **Recommandation 2:** procéder à un examen complet du système national d'établissement des priorités et effectuer les ajustements nécessaires pour que le système d'établissement des priorités prenne en compte les contributions de la communauté et comprenne des indicateurs transparents. Le nouveau système d'établissement des priorités doit être rendu public afin que les raisons justifiant l'établissement des priorités soient mieux comprises.

Recommandation au gouvernement irakien :

- **Recommandation 3:** créer au moins un établissement de formation en Fédération d'Irak afin de permettre aux aspirants démineurs des organisations nationales et internationales de suivre une formation en continu à différents niveaux, mettant particulièrement l'accent sur les méthodes d'élimination des engins explosifs et de remise à disposition des terres dans les zones peuplées.



Des volontaires de HI sensibilisent les jeunes de leur quartier aux risques liés aux engins explosifs. Formés par HI, ces habitants de quartiers partent, sur la base du volontariat, sensibiliser les jeunes dans les maisons, leur distribuer des flyers et sensibiliser les adultes au besoin d'éducation aux risques. © F.Vergnes / HI

6. L'éducation aux risques des engins explosifs est efficace lorsqu'elle est adaptée aux comportements à risque au sein de la population touchée

Les recherches disponibles indiquent que les accidents liés aux engins explosifs ont fait 669 victimes (personnes tuées ou blessées) en Irak entre 2018 et 2020, les garçons et les hommes en âge de travailler étant les plus exposés.⁽¹⁵¹⁾⁽¹⁵²⁾⁽¹⁵³⁾⁽¹⁵⁴⁾ Ce type d'accident étant sous-déclaré, on estime toutefois que le nombre réel de victimes est beaucoup plus élevé.

Les activités d'éducation aux risques des engins explosifs sont des activités éducatives qui visent à réduire le risque de blessure lié aux engins explosifs en sensibilisant et en favorisant le changement de comportement, notamment via la diffusion d'informations au public, l'éducation et la formation, et la liaison avec les communautés en matière de lutte antimines.⁽¹⁵⁵⁾ L'Irak a déployé

d'importants efforts pour intégrer l'éducation aux risques des engins explosifs dans son dispositif de lutte antimines. Les autorités ont élaboré des normes nationales guidant les activités d'éducation aux risques des engins explosifs, tandis que les messages et supports d'éducation aux risques des engins explosifs ont été validés par la DMA et l'IKMAA.⁽¹⁵⁶⁾ En 2019, la DMA a mené au total 4 059 campagnes d'éducation aux risques des engins explosifs, ciblant 562 335 personnes (Fédération d'Irak uniquement).⁽¹⁵⁷⁾

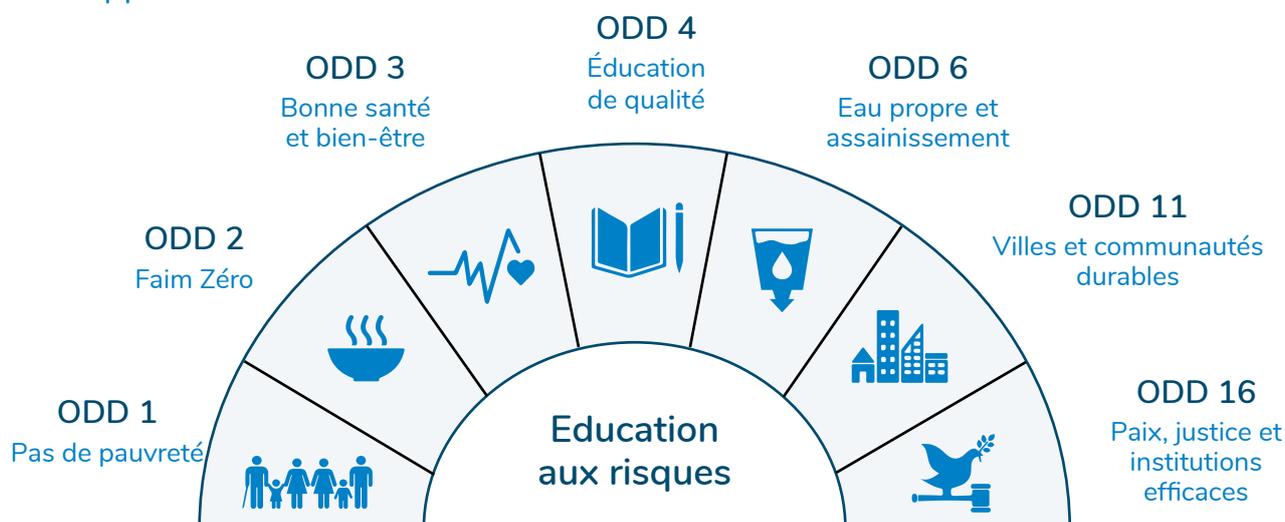
Dans la province de Ninive, la DMA a mené 1 894 campagnes d'éducation aux risques ciblant 253 442 bénéficiaires.⁽¹⁵⁸⁾

Tout comme le déminage, **l'éducation aux risques des engins explosifs contribue de plusieurs façons à la réalisation du Programme 2030**

des Nations Unies. En évitant des victimes, par exemple, les activités d'éducation aux risques des engins explosifs contribuent directement

à améliorer les indicateurs de santé dans les communautés touchées et à lutter contre la violence.⁽¹⁵⁹⁾⁽¹⁶⁰⁾

Liens entre l'éducation aux risques des engins explosifs et les objectifs de développement durable⁽¹⁶¹⁾



6.1 Attitudes générales et comportements à risque

Pour comprendre dans quelle mesure les activités d'éducation aux risques des engins explosifs contribuent à prévenir les accidents liés aux engins

explosifs dans la province de Ninive, il faut d'abord examiner les comportements à risque les plus fréquemment adoptés par la population touchée.

« Le capital humain est perdu. Chaque enfant qui manque l'école est un talent gâché. Chaque enfant blessé représente une perte de ressources pour la reconstruction du pays. Au lieu de contribuer à la reconstruction du pays, il devient malheureusement un fardeau. »

Opérateur de la lutte antimines

Les données recueillies montrent que **l'on peut généralement classer les comportements à risque adoptés par la population touchée en deux catégories**, même si leur démarcation est souvent floue. La première catégorie regroupe **les comportements qui découlent d'un manque de connaissance du danger présent dans les zones contaminées. Cela concerne particulièrement les familles déplacées vers de nouvelles zones ou les personnes récemment rentrées chez elle.** Les données recueillies lors d'entretiens avec des survivants d'accidents liés aux engins explosifs dans le district de Sinjar le confirment. Dans un cas, le participant a raconté que l'accident s'était produit alors que la famille tentait de pénétrer dans sa maison, qui avait été piégée par l'EI.⁽¹⁶²⁾ Dans un autre, la famille de l'enfant interrogé a trouvé

un missile pendant qu'elle nettoyait sa maison. L'enfant et son père ont essayé de démanteler le missile, mais il a explosé.⁽¹⁶³⁾ Les différentes parties prenantes interrogées ont indiqué que ces situations étaient fréquentes.⁽¹⁶⁴⁾

Bien qu'un manque de connaissance puisse être constaté dans tous les groupes au sein d'une communauté, cela pose particulièrement problème chez **les enfants (en premier lieu les garçons).** Comme indiqué précédemment, on estime que cette population représente un pourcentage important des victimes d'accidents liés aux engins explosifs en Irak. Les données recueillies dans le cadre de cette étude montrent que les enfants sont le plus souvent victimes d'accidents liés aux engins explosifs lorsqu'ils jouent dans des zones

contaminées, souvent à proximité de gravats ou dans des bâtiments abandonnés.⁽¹⁶⁵⁾

Les enfants ont tendance à ramasser des engins explosifs et à jouer avec, même lorsqu'ils ont une certaine conscience des risques. C'est le cas d'un adolescent victime d'un accident lié aux engins explosifs interrogé dans le cadre de cette étude, qui a expliqué avoir été blessé en jouant avec un engin explosif qu'il a malencontreusement laissé tomber.⁽¹⁶⁶⁾ Lorsque l'engin a explosé, l'enfant a perdu l'une de ses mains et a subi d'autres lésions au niveau des jambes et d'autres parties de son corps. De même, les informations fournies par les proches d'enfants ayant subi un accident lié aux engins explosifs montrent que l'accident s'est produit alors que l'enfant jouait dehors ou parce qu'il a ramassé un engin explosif.⁽¹⁶⁷⁾⁽¹⁶⁸⁾ Ce type d'accident est en grande partie dû à la curiosité naturelle des enfants, ainsi qu'au désir des garçons de montrer leur bravoure et d'impressionner leurs pairs.^{(169) (170)}

La deuxième catégorie de comportements se caractérise par la connaissance des risques encourus, confrontée à la nécessité de perpétuer

« C'est une question de choix et de nécessité. Si les habitants avaient la possibilité d'aller ailleurs, bien sûr qu'ils le feraient. Pourtant, si une famille n'a pas d'autre choix que de rester devant sa maison ou de prendre le risque de déplacer les engins explosifs et de commencer à reconstruire, elle choisira naturellement cette seconde option. »

Opérateur de la lutte antimines

Lorsqu'une communauté vit entourée de dangers pendant une longue période, les comportements à risque deviennent plus fréquents.⁽¹⁷⁵⁾ À mesure que les besoins immédiats des individus deviennent plus pressants, ils sont contraints de recourir aux autres options disponibles, quels que soient les risques encourus Une partie prenante a expliqué que quelques années après le retour des populations dans les zones contaminées, les dangers qui les entourent ne sont plus leur principale préoccupation.⁽¹⁷⁶⁾ Leurs priorités sont alors liées à la recherche de moyens pour répondre à leurs besoins quotidiens et

le comportement en question. Un opérateur de la lutte antimines a décrit ces comportements comme des « risques calculés » auxquels la population est contrainte de s'exposer par manque d'alternatives.⁽¹⁷¹⁾ Ces comportements sont le plus souvent **liés aux activités de subsistance** et concernent souvent des personnes qui se rendent dans des zones contaminées pour gagner leur vie.⁽¹⁷²⁾ Les personnes qui adoptent de tels comportements sont principalement des hommes en âge de travailler, qui doivent nourrir leur famille, mais parfois aussi leurs fils adolescents qui participent aux activités de subsistance avec leur père.⁽¹⁷³⁾ Dans la province de Ninive, l'agriculture et la collecte de débris métalliques sont les deux activités de subsistance les plus souvent associées à des comportements à risque.⁽¹⁷⁴⁾ De tels comportements ont également été signalés parmi les familles qui rentrent chez elles, qui savent que leur maison est contaminée par des engins explosifs, mais qui n'ont pas d'autre endroit où aller. Ces familles estiment qu'elles n'ont pas d'autre choix et prennent le risque de sortir les engins explosifs de leur maison pour pouvoir réemménager.

continuer à vivre. Cela montre l'état de lassitude qui peut gagner les populations ayant vécu dans des zones contaminées ou à proximité pendant une longue période.⁽¹⁷⁷⁾ Une telle situation suscite l'impatience et peut conduire certaines personnes à retirer les signes de danger et à accéder aux zones contaminées.⁽¹⁷⁸⁾ On peut donc conclure que lorsque la contamination fait partie de la vie quotidienne des populations et commence à être perçue comme faisant partie du milieu environnant, les individus deviennent moins vigilants et plus enclins à prendre des décisions susceptibles d'entraîner des accidents.

« Je savais bien que l'EI avait posé des mines partout... Mais je suis berger et je devais m'occuper de mon bétail. »

Victime d'engin explosif (homme), Sinjar

« Avant l'incident, nous savions qu'il y avait des mines, mais nous voulions retrouver notre communauté et notre maison. »
Victime d'engin explosif (homme), Sinjar

6.2 Éducation aux risques des engins explosifs

Lorsqu'on les interroge sur l'efficacité de l'éducation aux risques des engins explosifs, **les opérateurs et les membres de la communauté sont d'accord sur le fait que les séances de sensibilisation sont très efficaces.** Selon les opérateurs, les évaluations préalables et les évaluations finales montrent que l'éducation aux risques des engins explosifs permet une meilleure prise de conscience des risques encourus. Cependant, les évaluations finales sont généralement effectuées juste après la séance d'éducation aux risques des engins explosifs, ce qui limite les possibilités de mesurer la rétention des connaissances sur le long terme. Le nombre d'accidents liés aux engins explosifs survenant avant et après les activités d'éducation aux risques des engins explosifs est l'indicateur qui démontre le mieux si les séances de sensibilisation suscitent l'adoption de pratiques plus sûres à grande échelle.



Un homme brûle les décombres de sa maison pour faire exploser les potentiels engins explosifs à l'intérieur, dans le but de pouvoir récupérer les pierres de la bâtisse, à Sinjar ville. © F.Vergnes / HI

L'absence de données fiables et standardisées sur les accidents ne permet pas de mesurer facilement l'impact réel de l'éducation aux risques des engins explosifs.⁽¹⁷⁹⁾

« Nous assurons l'éducation aux risques des engins explosifs dans des zones où d'autres acteurs ont déjà mené des séances de sensibilisation. Aucune opération de déminage n'a été entreprise depuis. La population apprécie d'être sensibilisée, mais souhaite avant tout que la zone soit déminée. »

Opérateur de la lutte antimines

De plus, bien que l'éducation aux risques des engins explosifs puisse être efficace pour les personnes qui manquent de connaissances, notamment les enfants et les personnes récemment rentrées chez elles,⁽¹⁸⁰⁾ **les séances de sensibilisation ont une efficacité plus limitée auprès des individus qui se sentent obligés de prendre des risques pour répondre à leurs besoins fondamentaux.**⁽¹⁸¹⁾ Dans ce cas, il serait préférable d'associer l'éducation aux risques des engins explosifs à un soutien en faveur de la réduction des risques, notamment au moyen de transferts monétaires.

Il est important de souligner que dans de nombreuses zones, l'éducation aux risques des engins explosifs n'est associée à aucune opération de déminage.⁽¹⁸²⁾ **L'efficacité des activités d'éducation aux risques des engins**

explosifs est limitée lorsqu'aucune opération de déminage n'est menée parallèlement aux activités de sensibilisation ou peu après.⁽¹⁸³⁾ Cela est particulièrement vrai au sein des communautés où une grande partie des accidents sont causés par des comportements associés à un état de lassitude. Dans ce contexte, d'autres accidents liés aux engins explosifs sont susceptibles de se produire.

Enfin, s'il apparaît clairement que les hommes en âge de travailler et les enfants sont particulièrement à risque, les activités d'éducation aux risques des engins explosifs ne ciblent pas toujours ces groupes spécifiques. Plusieurs parties prenantes indiquent qu'il faudrait mieux cibler les activités d'éducation aux risques des engins explosifs et élaborer des programmes complets répondant à la perception relative des risques par

les différents groupes.⁽¹⁸⁴⁾

Une fois la zone et les groupes correctement ciblés, **l'efficacité des activités d'éducation aux risques des engins explosifs dépend également de la langue et de l'accessibilité des supports, ainsi que de la méthodologie utilisée.** Au cours des entretiens avec les acteurs de l'éducation aux risques des engins explosifs, il est apparu clairement que tous les supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) utilisés n'étaient pas pertinents. Une personne a notamment fait état de l'utilisation de supports d'IEC qui n'étaient pas adaptés au contexte local des communautés dans lesquelles les séances

étaient organisées. Certaines parties prenantes ont également expliqué que les supports d'IEC qu'elles utilisaient n'étaient pas toujours traduits dans la langue parlée dans chaque région, contrairement à ce que prévoient les normes internationales.⁽¹⁸⁵⁾ Il est difficile de savoir si des supports d'IEC adaptés sont disponibles pour les personnes présentant différents types de déficiences, notamment visuelles, auditives ou/ou cognitives. De plus, le contenu des supports ne serait pas adapté au type de contamination présent dans chaque zone.⁽¹⁸⁶⁾ Cela s'explique en partie par le fait que l'approbation de nouveaux supports par la DMA est une procédure longue.⁽¹⁸⁷⁾

6.3 Recommandations spécifiques aux bailleurs, au gouvernement irakien et aux acteurs de la lutte antimines concernant l'éducation aux risques des engins explosifs

Recommandations aux bailleurs et aux opérateurs de la lutte antimines :

- **Recommandation 1:** mener des activités d'éducation aux risques des engins explosifs auprès des personnes qui sont le plus à risque d'en être victimes. Il serait souhaitable de réaliser une évaluation complète des risques afin d'identifier les groupes cibles dans chaque zone.
- **Recommandation 2:** concevoir et mettre en œuvre des activités d'éducation par les pairs destinées aux enfants afin de réduire le risque que les enfants adoptent des comportements à risque.
- **Recommandation 3:** mesurer l'impact des activités d'éducation aux risques des engins explosifs en matière de résultats et mettre l'accent sur le changement de comportement plutôt que sur la seule rétention des connaissances.

Recommandations au gouvernement irakien et aux opérateurs de la lutte antimines :

- **Recommandation 4** créer un comité regroupant les opérateurs de la lutte antimines ayant le plus de connaissances et de compétences en matière d'éducation aux risques des engins explosifs et le charger d'élaborer des supports d'IEC adaptés aux différents contextes locaux présents en Irak, qui soient inclusifs et accessibles aux personnes présentant différents types de déficiences. Après approbation par la DMA, ces supports seraient examinés deux fois par an et pourraient

être utilisés par l'ensemble des acteurs présents en Irak. Pour encourager ce processus, la DMA devrait simplifier son processus d'approbation et réduire le temps nécessaire à l'approbation des supports.

- **Recommandation 5:** analyser et comprendre les comportements à risque, et mettre en place des projets de subsistance supplémentaires afin d'aider ces groupes à adopter un comportement plus sûr face à la menace des engins explosifs.
- **Recommandation 6:** mettre en œuvre des campagnes communautaires visant à informer les membres de la communauté sur la contamination au sein de leur village et des villages voisins.



Un billboard d'éducation aux risques des engins explosifs posé par HI dans Mossoul. © F.Vergnes / HI



Amira, 16 ans, a été blessée en 2017 durant une attaque aérienne. Sa mère Sohad raconte "J'étais en train de cuisiner, puis j'ai entendu une explosion, toute la maison s'est mise à trembler. Je suis descendue dans les chambres. Tout était noir, il y avait de la fumée partout. Puis j'ai vu mon fils et ma fille allongés dans leur sang." Un voisin présent a emmené Amira en urgence à l'hôpital. Ils ont soigné la fracture d'Amira à la jambe avec des moyens limités. Quelques mois plus tard celle-ci s'est tuméfiée, Amira ne pouvait plus marcher. A cause de ses difficultés de mobilité, elle n'a pas pu aller à l'école pendant 3 ans. Elle ne peut plus s'y inscrire, elle essaie d'apprendre à lire seule. © F.Vergnes / HI

7. Aider les victimes d'armes explosives à assurer leur développement social et économique

L'assistance aux victimes a pour objectifs de sauver la vie des personnes blessées par des engins explosifs et de répondre aux besoins variés des survivants, des proches de personnes blessées ou

tuées et des communautés touchées par les engins explosifs, mais aussi de faciliter l'exercice de leurs droits. L'assistance aux victimes comprend les éléments suivants :

Éléments de l'assistance aux victimes

Soins médicaux d'urgence et continus

Santé mentale et soutien psychosocial

Collecte de données

Réadaptation physique et fonctionnelle

Insertion sociale et économique

Plans, politiques et cadres juridiques

L'assistance aux victimes vise la participation pleine et effective des survivants et des victimes indirectes à la société, sur une base d'égalité avec les autres.⁽¹⁸⁸⁾ Elle doit être mise en œuvre et coordonnée selon une « approche intégrée ». Les deux impératifs de cette approche sont les suivants :

- l'engagement multisectoriel des opérateurs autres que ceux de la lutte antimines qui prennent en charge les personnes blessées, les victimes d'engins explosifs et les autres personnes subissant les conséquences des accidents liés aux engins explosifs ;
- les efforts spécifiques d'assistance aux victimes menés par le secteur de la lutte antimines, notamment en ce qui concerne la gestion de l'information, l'orientation des victimes d'engins explosifs vers les prestataires de services concernés, la promotion et le suivi d'une intervention multisectorielle, et l'appui à l'élaboration de plans d'action nationaux pertinents.⁽¹⁸⁹⁾

En signant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions, le Protocole V de la Convention

sur certaines armes classiques et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le gouvernement irakien s'est engagé à fournir une assistance aux victimes d'engins explosifs et aux personnes handicapées.

Une approche intégrée de l'assistance aux victimes est étroitement liée à la réalisation du Programme 2030. En réalité, alors que le secteur de la lutte antimines peut, et doit, contribuer de façon significative aux efforts spécifiques d'assistance aux victimes (conformément à la Norme internationale de l'action contre les mines 13.10),⁽¹⁹⁰⁾ la responsabilité de la prise en charge des personnes blessées, des survivants et des autres personnes subissant les conséquences des accidents liés aux engins explosifs dans leurs tâches quotidiennes, ainsi que des autres personnes ayant des besoins similaires, incombe au final aux États. Ceux-ci doivent donc veiller à répondre aux besoins des victimes en mettant en œuvre des politiques et des plans d'action plus larges en matière de santé, de société, d'économie, d'éducation, de travail et de politiques inclusives.⁽¹⁹¹⁾

Liens directs entre l'assistance aux victimes et les objectifs de développement durable⁽¹⁹²⁾

Liens directs entre l'assistance aux victimes et les objectifs de développement durable :	ODD 1 Pas de pauvreté	ODD 3 Bonne santé et bien-être	ODD 4 Éducation de qualité	ODD 8 Travail décent et croissance économique	ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	ODD 10 Réduction des inégalités	ODD 11 Villes et communautés durables	ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces
Les éléments de l'assistance aux victimes	-	✓	-	-	-	-	-	-
Réadaptation physique et fonctionnelle	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	-
Santé mentale et soutien psychosocial	-	✓	✓	✓	-	-	-	-
Inclusion sociale et économique	✓	✓	-	✓	✓	-	-	✓
Collecte de données	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
Plans, politiques et cadres juridiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓

7.1 Les accidents liés aux engins explosifs ont des répercussions sur tous les aspects de la vie des familles et des communautés

Outre l'impact physique et psychologique, les victimes d'engins explosifs « subissent un

certain nombre de conséquences sociales, dont l'exclusion et/ou l'abandon de la vie familiale et

communautaire, et des choix limités en ce qui concerne le mariage, les enfants et l'autosuffisance économique. Les personnes amputées sont particulièrement vulnérables à la discrimination

dans de nombreuses sociétés, où elles sont confrontées à la stigmatisation sociale, au rejet et au chômage. ».⁽¹⁹³⁾

« Avant l'incident, j'avais l'habitude de rendre visite à mes amies. Maintenant, je ne peux plus le faire : j'ai du mal à marcher et ma vue est mauvaise. Alors, je passe la plupart du temps chez moi. »

Enfant victime d'engin explosif (fille), Sinjar

Les proches qui survivent à la perte d'un être cher subissent également des conséquences sociales. Plusieurs survivants (enfants et adultes), ainsi que certains membres de leur famille, ont été interrogés pour comprendre l'impact d'un accident lié aux engins explosifs sur les survivants et leur famille.

Au total, quatre enfants survivants ont été interrogés dans le cadre de cette étude. Tous décrivent des changements importants survenus dans leur vie après l'accident, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous. En même temps,

les enfants survivants indiquent que la perception des membres de leur famille à leur égard n'a pas changé suite à l'accident.⁽¹⁹⁴⁾ Au niveau communautaire, trois des quatre enfants survivants soulignent que rien n'a changé dans la perception de la communauté à leur égard, mais l'un d'eux indique que les membres de la communauté mettent désormais plus souvent en évidence « combien c'est difficile pour moi physiquement et combien c'est difficile pour ma famille sur le plan financier ».⁽¹⁹⁵⁾

Tableau 2. Vie des enfants survivants avant et après un accident lié aux EE

Vie avant l'accident	Vie après l'accident
« J'avais une vie formidable et je n'avais pas peur. »	« J'ai une vie plutôt correcte, mais je subis les conséquences psychologiques de l'incident. Je suis souvent inquiète et cela affecte mes résultats scolaires. Je n'ose pas plus aller où que ce soit sans que quelqu'un m'accompagne. »
« J'avais une vie agréable. Quand j'allais à l'école, j'avais un peu peur, mais rien de comparable à aujourd'hui. »	« J'ai une vie correcte, mais j'ai très peur de subir un nouvel accident. J'ai très peur de jouer où que ce soit à l'extérieur de la maison, car il y a peut-être des explosifs. »
« J'avais une vie normale et j'étais plutôt heureux. »	« J'ai une vie très difficile. Je souffre beaucoup et je prends beaucoup de médicaments pour dormir parce que j'ai des problèmes de sommeil. Mes jambes me font mal aussi. Je peux encore aller voir mes amis, mais ce n'est plus comme avant. »
« Avant l'incident, j'allais à l'école et je passais beaucoup de temps avec mes amies. »	« Je vais à l'école, mais je ne vois plus très bien à cause de l'accident. Je ne rends plus aussi souvent visite à mes amies, parce que je suis blessée au niveau des jambes et des yeux. »

Tout comme les enfants victimes d'engins explosifs, les adultes survivants décrivent tous d'importants changements survenus dans leur vie après l'accident. Trois des quatre survivants indiquent également que la perception des membres de leur famille à leur égard est restée la même après l'accident. L'un des survivants souligne cependant que sa famille le perçoit maintenant comme une personne incapable de travailler, qui ne peut pas subvenir aux besoins de sa famille.⁽¹⁹⁶⁾ Il signale également un changement similaire dans la façon dont les membres de la communauté le perçoivent.⁽¹⁹⁷⁾

« Les membres de la communauté ne me perçoivent plus de la même façon depuis l'incident. Ils considèrent que je ne peux plus subvenir aux besoins de ma famille. »
EVictime d'engin explosif (homme), Sinjar

Dans l'ensemble, les survivants (enfants et adultes) indiquent que leur famille les soutient. Une proche de survivant a toutefois expliqué que le fardeau qu'elle portait s'était fortement alourdi après l'accident, du fait que les survivants ne pouvaient plus gagner leur vie.⁽¹⁹⁸⁾ Cela pourrait s'expliquer par les multiples niveaux de discrimination et les obstacles à l'accès aux moyens de subsistance que rencontrent les personnes présentant une déficience permanente, ce qui peut conduire au handicap et recouper d'autres facteurs d'exclusion tels que l'âge ou le genre.

Dans le même temps, il convient de noter qu'un membre de la communauté signale que **les familles empêchent parfois les survivants d'accéder aux services de réadaptation.**⁽¹⁹⁹⁾ **La stigmatisation associée au handicap en serait la cause.** À l'appui de ces conclusions, les recherches disponibles suggèrent que, dans la mesure où les proches de personnes handicapées en Irak les perçoivent souvent comme un fardeau, ils ne les encouragent pas toujours à accéder à des services.⁽²⁰⁰⁾ La même source suggère que, dans certains cas, les familles

cachent même leurs enfants handicapés par crainte d'intimidations publiques, les isolant activement de leur communauté.

L'accès des femmes et des filles aux services de réadaptation physique et fonctionnelle est également limité.⁽²⁰¹⁾ Cela est conforme aux recherches disponibles qui indiquent que les coutumes sociales et les normes sexospécifiques, auxquelles s'ajoutent la stigmatisation et la discrimination associées au handicap, rendent les femmes et les filles particulièrement vulnérables.⁽²⁰²⁾ Les femmes et les filles sont souvent isolées à la maison ou doivent être accompagnées par un membre de leur famille lorsqu'elles sortent de chez elles pour des raisons de sécurité et par crainte d'une possible agression sexuelle. Leur accès à la santé et aux autres services peut également, dans certains cas, être limité par les normes sociales régissant les interactions des femmes avec les hommes et les personnes extérieures à leur famille lorsque le personnel d'un établissement de prestation de services est essentiellement masculin.⁽²⁰³⁾

7.2 La contamination par les engins explosifs entrave l'accès aux services

7.2.1 Accès aux soins de santé

On sait que l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées affecte défavorablement l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des soins de santé, alors même que le secteur de la santé a un rôle majeur à jouer dans les zones contaminées, où ces services sont cruciaux. Son rôle le plus manifeste consiste à assurer une intervention sanitaire adéquate, conformément aux axes pertinents de l'assistance aux victimes que sont les soins de santé d'urgence et continus, la réadaptation physique, ainsi que le soutien psychologique et psychosocial.

Au cours du conflit de 2014-2017 en Irak, le secteur de la santé a subi des dégâts estimés à

2,7 billions de dinars irakiens (2,3 milliards de dollars US), le gouvernorat de Ninive étant le plus touché.⁽²⁰⁴⁾ **Neuf des 13 hôpitaux de Mossoul ont été endommagés, ce qui a limité la capacité des soins de santé et réduit à 30 % le nombre de lits d'hôpitaux. Par conséquent, moins de 1 000 lits d'hôpitaux étaient disponibles pour une population de 1,8 million de personnes.**⁽²⁰⁵⁾ **Ce nombre de lits ne représente que la moitié de la norme minimale internationalement reconnue dans un contexte humanitaire.**⁽²⁰⁶⁾

Les opérateurs de la lutte antimines et les membres de la population touchée sont d'accord sur le fait que le conflit a eu de graves conséquences sur le

secteur de la santé.⁽²⁰⁷⁾ De nombreux opérateurs de la lutte antimines indiquent en outre que la

présence d'engins explosifs ralentit le processus de reconstruction.⁽²⁰⁸⁾

« Beaucoup de zones détruites dans la vieille ville de Mossoul n'ont pas encore fait l'objet de recherches. La reconstruction ne peut donc pas commencer. Il faut d'abord déminer ces zones. »

Opérateur de la lutte antimines

Les membres de la population touchée dans la province de Mossoul et le district de Sinjar sont généralement d'accord sur le fait que la contamination réduit l'accès aux services de santé.⁽²⁰⁹⁾ D'autres personnes indiquent qu'elles ne peuvent plus accéder aux services de santé parce que les établissements proches de chez elles ont été détruits et n'ont pas encore été reconstruits.



Un centre de santé détruit à Mossoul. © F.Vergnes / HI

« La contamination dans la région nous empêche d'accéder aux services de santé. Notre incapacité à payer les médecins ou les médicaments et la détérioration de la qualité des services expliquent également ce manque d'accessibilité. »

Membre de la communauté (homme), Mossoul

« Le conflit a eu des répercussions sur l'accès aux services de santé. Nous ne pouvons plus accéder à certains services, parce qu'il n'y a pas assez d'hôpitaux et de médecins. La distance qui nous sépare des hôpitaux en fonctionnement constitue également un obstacle. »

Membre de la communauté (homme), Sinjar

« Les bombardements ont détruit de nombreux centres de santé. Certains centres de santé et hôpitaux sont truffés d'engins explosifs, ce qui ralentit leur reconstruction. »

Membre de la communauté (femme), Mossoul

Les membres de la population touchée et les parties prenantes ne s'accordent pas sur les personnes qui souffrent le plus du manque d'accès aux services de santé. Certains soulignent que l'accès est particulièrement limité pour les enfants,⁽²¹⁰⁾ les femmes et les personnes handicapées.⁽²¹¹⁾ Les recherches disponibles

indiquent d'ailleurs que les femmes, en particulier les femmes handicapées, sont particulièrement vulnérables.⁽²¹²⁾ D'autres participants aux entretiens qualitatifs indiquent toutefois que le manque d'accès touche de la même façon les différents groupes.⁽²¹³⁾

7.2.2 Accès à l'éducation

Le secteur de l'éducation a subi des dégâts importants, s'élevant à 2,8 billions de dinars irakiens (2,4 milliards de dollars US) dans les gouvernorats touchés par le conflit.⁽²¹⁴⁾ **Dans la ville de Mossoul, par exemple, 169 écoles ont été endommagées ou détruites.**⁽²¹⁵⁾ Outre les établissements scolaires, le secteur a également été touché par la destruction massive de biens et d'équipements éducatifs (bus scolaires, cahiers, craies, etc.).

D'après les parties prenantes et les membres de la population touchée, de nombreuses écoles de la province de Ninive ont été détruites pendant le conflit et beaucoup doivent encore être remises en état.⁽²¹⁶⁾ De plus, **certaines écoles sont encore contaminées par des engins explosifs.**⁽²¹⁷⁾ **La contamination des écoles et des routes qui y mènent est également un facteur essentiel ralentissant la reconstruction des écoles.**⁽²¹⁸⁾

« Les opérations militaires et le conflit ont gravement endommagé les établissements scolaires de la région. En outre, la zone est contaminée par des restes de guerre tels que des mines, des engins non explosés et des grenades à main. Cette situation génère de la peur et de l'anxiété. »

Membre de la communauté (femme), Mossoul

La contamination par les engins explosifs limite l'accès à l'éducation de différentes façons. Pour commencer, la contamination peut obliger les parents à envoyer leurs enfants dans des écoles plus éloignées. Une femme du district de Sinjar a ainsi déclaré que ses enfants n'allaient plus à l'école, car l'établissement opérationnel le plus proche était trop éloigné.⁽²¹⁹⁾ En raison de la précarité économique de certains ménages, qui découle du manque de moyens de subsistance, certains parents ne sont pas en mesure de payer les frais de transport et les autres dépenses scolaires de leurs enfants.

C'est le cas de deux membres de la communauté interrogés dans le cadre de cette étude.⁽²²⁰⁾ Les recherches montrent par ailleurs que si le revenu d'une famille ne permet pas à tous les enfants d'accéder à l'éducation, les garçons ont tendance à être privilégiés par rapport aux filles.⁽²²¹⁾ Le niveau de destruction des infrastructures scolaires risque de poser des difficultés supplémentaires aux enfants handicapés, dont l'accès à l'éducation est traditionnellement très limité pour différentes raisons.⁽²²²⁾



Un enfant joue dans une école désaffectée de Mossoul.
© F.Vergnes / HI

« Il n'y a pas d'établissement secondaire dans mon village. Il est difficile pour les élèves de se rendre dans d'autres villages, surtout quand on ne sait pas si ces villages sont contaminés ou non. »

Membre de la communauté (femme), Sinjar

En outre, même lorsque les établissements scolaires sont déminés, ce n'est pas toujours le cas des routes qui y mènent. Certains parents interdisent donc aux enfants, en particulier aux plus jeunes, d'aller à l'école et de rentrer chez eux sans être accompagnés, de peur qu'ils soient victimes d'un accident lié aux engins explosifs.⁽²²³⁾

Les enfants craignent également la présence d'engins explosifs sur le chemin de l'école. Les recherches disponibles indiquent que les enfants de Mossoul se sentent rarement en sécurité à l'école.⁽²²⁴⁾ La même source montre par ailleurs

que la plupart des enfants considèrent les engins explosifs comme le principal danger au sein de leur environnement.⁽²²⁵⁾ Une femme de Mossoul interrogée dans le cadre de cette étude a déclaré que ses enfants étaient moins motivés et avaient moins envie d'aller à l'école en raison du risque de contamination des routes qui y mènent.⁽²²⁶⁾ En ce sens, la contamination par les engins explosifs n'a pas seulement un impact sur l'accès aux services éducatifs, mais peut aussi perturber l'expérience des enfants scolarisés.

« Les garçons et les filles peuvent accéder aux services éducatifs proches de chez nous, mais les jeunes ne peuvent pas aller à l'école parce que nous avons peur qu'ils jouent avec des engins explosifs. »

Membre de la communauté (femme), Mossoul

« Depuis que la région est contaminée, nous ne laissons pas nos enfants aller seuls à l'école. Nous avons peur qu'ils puissent jouer avec des engins explosifs. Nous avons même peur qu'il y ait un engin explosif à l'intérieur de l'école. »

CMembre de la communauté (homme), Mossoul

L'une des jeunes survivantes interrogées a subi un accident lié aux engins explosifs en allant à l'école. Depuis cet accident, elle souffre d'un sentiment

d'insécurité générale lorsqu'elle se déplace d'un endroit à un autre. Elle a particulièrement peur sur le chemin de l'école.⁽²²⁷⁾

7.2.3 Accès aux moyens de subsistance

Les terres arables occupent environ un tiers du territoire irakien, et sont utilisées pour moitié pour l'agriculture pluviale.⁽²²⁸⁾ **Les dégâts causés par l'EI et les forces pro-gouvernementales pendant le conflit ont eu des effets dévastateurs sur la production agricole.**⁽²²⁹⁾ **Outre la contamination résultant des combats, des mines (improvisées ou fabriquées en usine) ont été délibérément déposées sur des terrains privés, empêchant les personnes déplacées par le conflit de rentrer chez elles.**⁽²³⁰⁾ Le secteur de l'élevage a beaucoup souffert également. On estime que trois quarts des bovins, des moutons, des chèvres et des buffles ont été perdus.⁽²³¹⁾

Le total des dégâts causés à l'agriculture est estimé à 2,4 billions de dinars irakiens (2,1 milliards de dollars US).⁽²³²⁾ Il est important de souligner ici que les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire sont étroitement liés au secteur de l'eau. Plus précisément, les dégâts causés par l'utilisation d'armes explosives et la contamination par les engins explosifs ont



Un enfant joue dans les ruines contaminées de Mossoul.
© F.Vergnes / HI

limité l'accès à l'eau d'irrigation, ce qui a eu des répercussions sur les activités agricoles, et donc sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

« Les possibilités d'emploi sont rares. Les personnes qui vivent dans la pauvreté ont rarement accès aux moyens de subsistance en dehors des zones contaminées et dangereuses. Cette situation touche particulièrement les personnes pauvres, qui doivent travailler pour gagner leur vie au quotidien. »

Membre de la communauté (homme), Mossoul

« Autrefois, nous vivions de l'agriculture et de l'élevage dans nos villages, mais aujourd'hui, nous n'avons plus accès aux villages du district de Sinjar et nous ne pouvons plus nous occuper de notre bétail. »

Membre de la communauté (femme), Sinjar

De plus, les usines et les ateliers, qui contribuaient grandement à l'économie locale dans les zones touchées avant le début du conflit, ont été gravement endommagés. Bien que certains d'entre eux soient de nouveau opérationnels, la plupart n'ont pas retrouvé leur capacité antérieure.

Dans le droit fil de ces conclusions, les personnes des régions touchées par la crise ont vu leurs revenus chuter drastiquement. Les recherches montrent par exemple que les agriculteurs de certaines zones du district de Sinjar ont vu leur revenu diminuer de plus de 60 %.⁽²³³⁾ À ce jour, l'insécurité alimentaire touche 730 000 personnes en Irak,⁽²³⁴⁾⁽²³⁵⁾ dont 435 000 ont cruellement besoin de vivres. Le gouvernorat de Ninive abrite le plus grand nombre de personnes déplacées et de personnes récemment rentrées chez elles vivant dans l'insécurité alimentaire.⁽²³⁶⁾

Les parties prenantes et les membres de la population touchée à Mossoul et Sinjar sont

majoritairement d'accord sur le fait que les possibilités d'emploi ont diminué depuis le conflit.⁽²³⁷⁾ Bien que les données ne fournissent pas d'informations sur les groupes les plus touchés, les recherches montrent que l'accès des femmes à l'emploi dans les zones de conflit est beaucoup plus limité que celui des hommes. Elles peuvent également être victimes de discrimination sur le marché du travail en raison des coutumes patriarcales et des normes sexospécifiques.⁽²³⁸⁾ **Quant aux personnes handicapées, leur intégration sur le marché du travail était déjà limitée avant le conflit et du fait de la contamination par les engins explosifs. Le manque de moyens de subsistance dans les zones contaminées peut entraver leur capacité à gagner leur vie par le travail.**

Certains soulignent en outre que la contamination a un impact sur l'économie globale, empêchant la réouverture des magasins et des usines.⁽²³⁹⁾

« La présence d'engins explosifs a considérablement dégradé la situation économique de la ville. De nombreux magasins ne peuvent pas rouvrir ou être reconstruits en raison de la présence d'engins explosifs, et la plupart des entreprises ont cessé de fonctionner à cause de la contamination. »

Membre de la communauté (homme), Mossoul

« Beaucoup de choses ont changé. Avant le conflit, ma famille et moi avions l'habitude de sortir, de produire des cultures et de nous occuper du bétail, mais la contamination a entravé l'accès aux services socio-économiques. »

Membre de la communauté (femme), Sinjar

Plusieurs personnes interrogées considèrent que la contamination a un impact direct sur l'accès aux moyens de subsistance,⁽²⁴⁰⁾ en particulier pour les agriculteurs et les bergers qui souhaitent accéder à leurs terres.⁽²⁴¹⁾ Un homme victime d'engin explosif interrogé à Mossoul raconte qu'il se rendait à un point de distribution alimentaire

lorsque l'accident s'est produit.⁽²⁴²⁾ Deux des survivants interrogés à Sinjar indiquent en outre que leurs accidents se sont produits dans le cadre de leurs activités de bergers.⁽²⁴³⁾ Cela tend à prouver que les habitants des zones contaminées disposent d'un accès limité aux activités de subsistance s'ils veulent rester en sécurité.

7.2.4 Infrastructures et logement

Les infrastructures sont généralement prioritaires pour le déminage.⁽²⁴⁴⁾ De fait, la plupart des infrastructures ont déjà été déminées, en particulier dans les zones les plus peuplées. Cependant, ce n'est pas encore le cas de toutes les infrastructures, ce qui entrave les activités de reconstruction.⁽²⁴⁵⁾

7.2.4.1 Infrastructures hydrauliques

Les structures hydrauliques et les infrastructures connexes sont cruciales pour le fonctionnement des services urbains. Pendant son insurrection en Irak, l'EI a délibérément endommagé une grande partie des infrastructures hydrauliques existantes sur le territoire qu'il contrôlait, utilisant les retenues d'eau, les centrales hydroélectriques et les barrages comme des armes de guerre.⁽²⁴⁶⁾ L'EI n'a pas hésité à inonder certaines zones pour stopper la progression des forces gouvernementales et à perturber l'approvisionnement en eau de certaines communautés.⁽²⁴⁷⁾ Pour attaquer les structures hydrauliques, l'EI a souvent utilisé des armes explosives, comme des véhicules et des bateaux



Des anciens appartement et boutiques détruits par les intenses combats qui ont eu lieu à Mossoul de 2014 à 2017. © F.Vergnes / HI

chargés d'explosifs ou des voitures piégées.⁽²⁴⁸⁾ Selon les données disponibles, les dégâts globaux infligés aux infrastructures hydrauliques pendant le conflit s'élèveraient à environ 600 millions de dollars US.⁽²⁴⁹⁾

Les répondants indiquent généralement que la plupart des infrastructures hydrauliques ont été déminées, mais **quatre répondants soulignent que les infrastructures hydrauliques de leur région restent touchées par la contamination, ce qui a un impact significatif sur la population locale.**⁽²⁵⁰⁾

« La contamination entrave la reconstruction des infrastructures, comme les stations hydrauliques et électriques détruites, et affecte l'accès des populations aux services. C'est particulièrement le cas pour les personnes déplacées internes. Les engins explosifs sont partout et représentent un grand danger pour la sécurité des personnes. »

Représentant gouvernemental, Mossoul

« La plupart des zones de Mossoul reviennent lentement à la normale et la plupart des gens ont accès à l'eau et à l'électricité. À Tall Afar, la situation s'est également améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire. La situation est moins bonne dans le district de Sinjar. Il y a trois grands villages où l'accès à l'eau et à l'électricité n'a toujours pas été rétabli au terme des opérations de déminage. C'est pourquoi personne n'y est retourné ».

Opérateur de la lutte antimines

7.2.4.2 Électricité

Les dégâts infligés au secteur de l'électricité en Irak lors du dernier conflit s'élèvent à environ 8,2 billions de dinars irakiens (7 milliards de dollars US), ce qui fait du secteur de l'électricité le plus sévèrement touché en termes de coûts induits.⁽²⁵¹⁾ Les gouvernorats les plus touchés sont Salah ad-Din, Kirkouk et Ninive.⁽²⁵²⁾

Le secteur de l'électricité est l'un des plus endommagés par l'utilisation massive d'armes explosives, que ce soit dans les zones occupées ou dans les territoires contrôlés par le gouvernement irakien. Une grande partie des actifs et des infrastructures électriques ont été endommagés ou détruits, notamment 17 centrales électriques, 92 sous-stations de

distribution, 43 sous-stations de transmission, six sous-stations de production d'électricité et 186 pylônes électriques.⁽²⁵³⁾ Cette situation a sérieusement restreint l'accès à l'électricité dans les communautés touchées.

Les parties prenantes et les membres de la population touchée indiquent que la plupart des infrastructures électriques ont été déminées dans la province de Ninive. De plus, l'accès à l'électricité a considérablement augmenté dans les villes de Mossoul, Sinjar et Tall Afar. Quatre des parties prenantes interrogées ont toutefois souligné que, dans certains cas, la contamination continuait d'empêcher les populations touchées d'accéder à l'électricité.⁽²⁵⁴⁾

7.2.4.3 Technologies de l'information et de la communication

L'infrastructure des technologies de l'information et de la communication a également subi des dégâts considérables suite au conflit de 2014-2017. Le coût total des dégâts infligés au réseau mobile dans les gouvernorats les plus touchés par le conflit est estimé à 83 milliards de dinars irakiens

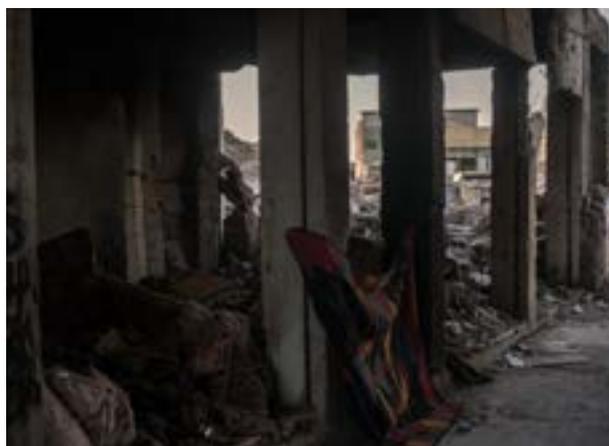
(71 millions de dollars US).⁽²⁵⁵⁾ Les pourcentages de tours mobiles, de stations de base et d'abris partiellement et totalement détruits atteignent respectivement 39 % et 8 %.⁽²⁵⁶⁾ Ninive est de loin le gouvernorat le plus touché, puisqu'il concentre 68 % des coûts induits.⁽²⁵⁷⁾

7.2.4.4 Réseaux de transport

Les réseaux de transport dans les gouvernorats les plus touchés par le conflit ont eux aussi considérablement souffert de l'insurrection de l'EI et des opérations militaires menées pour reconquérir les zones occupées. Au total, on estime que les routes, les aéroports, les ponts et les chemins de fer de ces gouvernorats ont subi des dégâts équivalents à 3,3 billions de dinars irakiens (2,8 milliards de dollars US).⁽²⁵⁸⁾

Le gouvernorat de Ninive est une nouvelle fois le plus touché par les dégâts et la destruction. Les données disponibles sur les infrastructures de transport dans la ville de Mossoul indiquent que trois quarts des routes du district et presque tous les ponts ont été détruits.⁽²⁵⁹⁾ La piste et les bâtiments de service de l'aéroport de Mossoul ont subi de tels dégâts que leur remise en état est exclue. Au lieu de cela, les autorités ont décidé de déplacer l'aéroport.⁽²⁶⁰⁾

Toutes les routes de la province de Ninive n'ont pas encore été déminées.⁽²⁶¹⁾ Cela génère des problèmes d'accès pour la population locale, mais aussi un sentiment de peur chez les personnes qui doivent se déplacer d'un endroit à un autre.



Un bâtiment endommagé et contaminé par des roquettes non explosées sert d'hébergement de fortune à son propriétaire.
©F.Vergnes / HI

7.2.4.5 Logement

On estime à 20,615 millions de dinars irakiens (17,441 millions de dollars US)⁽²⁶²⁾ les dégâts infligés au secteur du logement en Irak entre 2014 et 2017, suite à l'insurrection de l'EI et aux opérations militaires menées par la coalition conduite par les États-Unis. Ninive est le gouvernorat le plus touché en la matière, puisqu'il concentre 43 % des dégâts signalés.⁽²⁶³⁾ **Les villes de la province de Ninive représentent d'ailleurs 58 % des dégâts infligés aux centres urbains.** En résumé, les dégâts infligés aux habitations concernent 26 494 km² de zones urbaines (soit l'équivalent de 3 710 644 terrains de football) et

8 863 km² de zones rurales (soit l'équivalent de 1 241 317 terrains de football). Les coûts induits s'élèvent au total à 8 001 milliards de dinars irakiens.⁽²⁶⁴⁾ Le district de Mossoul concentre 73 % des logements endommagés.

Il apparaît que les zones résidentielles n'étaient pas initialement prioritaires pour le déminage. De plus en plus d'acteurs de la lutte antimines semblent à présent se concentrer sur le déminage des zones résidentielles. Malgré cela, **de nombreuses maisons restent contaminées,⁽²⁶⁵⁾ ce qui empêche la population locale de retourner chez elle.**

7.3 Coordination des opérations humanitaires et gestion de l'information

La plupart des opérateurs de la lutte antimines interrogés se concentrent sur le déminage et ne fournissent pas directement de services de santé, sociaux et économiques. **Les acteurs sont d'accord sur le fait que ces services sont limités et manquent souvent de qualité. En outre, la plupart des services disponibles sont fournis par des acteurs humanitaires, et non par le gouvernement. La population locale est mal informée sur les services disponibles.**⁽²⁶⁶⁾⁽²⁶⁷⁾

Ainsi, même si certains services sont disponibles au sein de la communauté, cela ne garantit pas que les populations touchées aient accès à ces services.

Le **manque de financement** est l'un des principaux obstacles qui empêchent les prestataires de services de santé, sociaux et économiques

d'améliorer l'accès des survivants et des victimes indirectes à ces services.⁽²⁶⁸⁾ Cela s'explique notamment par le fait que les bailleurs ne considèrent pas nécessairement l'assistance aux victimes comme un effort vital. De fait, les bailleurs accordent souvent un degré de priorité moins élevé à ce type d'aide.⁽²⁶⁹⁾ Par ailleurs, les bailleurs ont tendance à financer des activités pour lesquelles les ressources et les résultats sont faciles à mesurer, ce qui compromet les engagements pris dans le secteur de l'action humanitaire contre les mines, qui place les individus au centre de ses efforts. En réalité, dans les pays touchés par les mines, les survivants et les victimes indirectes d'engins explosifs sont souvent laissés de côté, en particulier dans des contextes comme l'Irak, où le nombre de victimes est élevé.⁽²⁷⁰⁾

« Dans le cadre de l'assistance aux victimes, il n'existe aucune enquête visant à recueillir des informations auprès des victimes. Lorsque vous voulez aider quelqu'un, vous devez connaître ses besoins et ses problèmes. Pour ce faire, vous avez besoin de données. Malheureusement, il n'y a pas eu d'enquête. »

Opérateur de la lutte antimines

Il convient également de noter que **la prestation de services aux victimes impose une certaine coordination, la collecte, l'analyse et le partage de données, ainsi que des ressources techniques et financières pour mettre en place un système de référencement et garantir la qualité des services de base. La participation pleine, égale et effective**

des personnes et des communautés touchées par les engins explosifs est également primordiale pour assurer une programmation éclairée. Très peu d'acteurs disposent des compétences et des connaissances nécessaires.

Pour combler les lacunes en matière de prestation

de services, il est important de disposer d'informations précises et complètes sur le nombre de victimes d'engins explosifs et sur leur situation, ainsi que sur la présence de services de qualité et d'un système de référencement. L'obligation de recueillir des données fiables sur les victimes est énoncée dans l'action 31 du Plan d'action de Lausanne, l'action 35 du Plan d'action d'Oslo et l'article 33 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Même si le gouvernement irakien s'est engagé à respecter les instruments juridiques susmentionnés, les données concernant les accidents liés aux engins explosifs et les victimes de ces engins sont limitées, malgré l'existence de différents mécanismes de collecte de données.

La DMA a recueilli des données sur les accidents liés aux engins explosifs et les victimes de ces engins dans certaines régions, mais jusqu'à présent,

aucune enquête n'a été menée dans l'ensemble de la Fédération d'Irak.⁽²⁷¹⁾ Les acteurs humanitaires mènent également des enquêtes. Par exemple, iMMAP a mené des enquêtes pour identifier les survivants dans certaines régions de la Fédération d'Irak. Cela a été fait en collaboration avec la DMA.⁽²⁷²⁾

Il y a quelques années, le ministère de la Santé et de l'Environnement, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, a également mené une enquête dans la province de Ninive afin de recueillir des données sur les personnes handicapées au sein de la population. Le questionnaire utilisé dans le cadre de cette étude comprenait des informations sur la cause du handicap, permettant également de ventiler les données par handicap.⁽²⁷³⁾ De même, les acteurs humanitaires réalisent parfois des études similaires dans des domaines spécifiques.⁽²⁷⁴⁾

« L'assistance aux victimes est liée aux droits humains, aux soins de santé, à l'intégration sociale et économique, à l'éducation et au travail. L'insertion sociale et économique des survivants est essentielle pour leur permettre d'exercer pleinement leurs droits, sur une base d'égalité avec les autres membres de la société. »

Opérateur de la lutte antimines

Enfin, il existe un mécanisme de compte-rendu que les acteurs humanitaires sont censés utiliser pour signaler les victimes d'engins explosifs à la DMA. Ce formulaire IMSMA d'assistance aux victimes est validé par la DMA et doit être utilisé dans toutes les régions de la Fédération d'Irak. Lorsque des survivants sont identifiés grâce à ce mécanisme, ils peuvent être orientés vers des organisations ou des hôpitaux adaptés, capables de fournir un large éventail de services, y compris des services de santé d'urgence et des services de réadaptation. Une étude menée en 2019 n'a toutefois mis en lumière aucun élément prouvant que les ONG sont formées à l'utilisation de ce formulaire IMSMA d'assistance aux victimes ni que la DMA fournit

un retour sur les formulaires qui lui sont transmis. En d'autres termes, « il apparaît qu'il existe des mécanismes de contrôle de la qualité limités en lien avec ce formulaire. Enfin, on ne sait pas toujours clairement qui doit informer la DMA. »⁽²⁷⁵⁾

D'une façon générale, il apparaît que les acteurs de la lutte antimines ne sont pas pleinement informés sur l'ensemble des mécanismes de compte-rendu. De plus, la qualité des données recueillies par les différents mécanismes suscite de graves préoccupations. En 2019, une étude décrivant les mécanismes de compte-rendu ci-dessus a dressé le bilan suivant :

« Les parties prenantes interrogées dans le cadre de cette étude n'étaient que partiellement informées des processus de collecte de données existants sur les victimes d'engins explosifs. Même si toutes les parties prenantes connaissaient les divers processus de collecte de données existants dans le domaine de la lutte antimines, y compris les rapports sur les victimes, les rapports sur les accidents et les rapports sur la contamination, ces processus de collecte de données ne peuvent pas être utilisés pour établir une base de données nationale complète, solide et fiable comprenant des informations sur les victimes. En outre, les parties prenantes n'étaient pas en mesure de décrire pleinement les mécanismes ou acteurs impliqués dans ces processus, suscitant des inquiétudes quant à la validité et à la fiabilité des données recueillies. »

(276)

7.4 Recommandations spécifiques aux bailleurs, au gouvernement irakien, aux acteurs humanitaires et aux acteurs de la lutte antimines concernant l'accès des victimes aux services

Les victimes incluent les survivants, les familles des personnes tuées ou blessées et les communautés touchées.

Recommandations au gouvernement irakien, aux bailleurs et aux opérateurs de la lutte antimines :

- **Recommandation 1:** veiller à ce que les efforts d'assistance aux victimes s'adressent à tous (personnes blessées, survivants, familles de personnes tuées ou blessées et communautés touchées), en tenant compte de leur genre, de leur âge, de leur handicap ou d'autres facteurs de diversité.
- **Recommandation 2:** garantir un niveau adéquat de financement et d'appui technique afin de s'assurer que l'assistance aux victimes bénéficie d'un financement accru et durable spécialement affecté dans le cadre du budget global de la lutte antimines, tout en étant efficacement intégrée dans les enveloppes budgétaires plus larges en faveur de l'action humanitaire, du développement et des droits humains.

Recommandations au gouvernement irakien, aux opérateurs de la lutte antimines et aux acteurs humanitaires :

- **Recommandation 3:** conformément à la Norme internationale de l'action contre les mines 13.10, cartographier les services disponibles pour les personnes et les communautés touchées par les engins explosifs et mettre en place un système de référencement visant à améliorer la connaissance des services disponibles et l'accès à ces services.

- **Recommandation 4:** mener une enquête nationale visant à recueillir des données sur les victimes d'engins explosifs, leurs besoins et les services disponibles dans les zones où elles vivent afin d'éclairer les programmes d'assistance aux victimes et de mettre en place un système national d'information sur les victimes. Les données doivent être ventilées par genre, par âge et par situation de handicap. Elles doivent être recueillies conformément aux principes de protection et aux normes internationales pour la collecte et le partage efficaces des données.
- **Recommandation 5:** conformément à la Norme internationale de l'action contre les mines 13.10, reconnaître le rôle du secteur de la lutte antimines dans les efforts spécifiques d'assistance aux victimes, y compris son rôle de liaison avec les autres secteurs, afin d'intégrer efficacement l'assistance aux victimes dans des cadres plus larges :
 - Concernant le gouvernement irakien, en rédigeant et en adoptant une norme nationale sur l'assistance aux victimes afin de répondre aux besoins des victimes d'engins explosifs et de promouvoir leurs droits au niveau national ;
 - Concernant le secteur de la lutte antimines, en aidant le gouvernement irakien à mettre en place les systèmes, procédures et processus nationaux pertinents et durables nécessaires pour venir en aide aux victimes d'engins explosifs en tenant compte de leur âge, de leur genre et de leur handicap, et en intégrant ces actions dans un cadre de développement plus large, en lien avec les droits de l'homme.



Un jeune homme se tient au sommet d'une tour détruite, devant un lotissement de Mossoul touché par les combats. © F.Vergnes / HI

8. Cohésion sociale

8.1 Effets dominos sur la dynamique sociale au niveau des ménages et de la communauté

Malgré le manque de données disponibles, **la plupart des parties prenantes interrogées reconnaissent l'impact négatif (direct ou indirect) de la contamination par les engins explosifs sur la cohésion sociale.**⁽²⁷⁷⁾ Le chapitre ci-dessous met en évidence les répercussions directes et indirectes identifiées lors d'entretiens avec les parties prenantes et les membres de la population touchée. Selon l'OCDE, une société cohésive est une société qui s'efforce d'assurer le bien-être de tous ses membres, lutte contre l'exclusion et la marginalisation, crée un sentiment d'appartenance, favorise la confiance et offre à ses membres la possibilité de s'élever sur l'échelle sociale. À ce titre, la cohésion sociale constitue à la fois un aboutissement souhaitable et un moyen de développement inclusif.

Dans le cadre de l'évaluation de l'impact de la contamination par les engins explosifs sur la cohésion sociale, il convient de noter que les différents groupes ethniques et religieux de la province de Ninive entretenaient des relations complexes bien avant le conflit avec l'EI. Les groupes minoritaires, comme les Yézidis, subissent

depuis toujours des violences et des persécutions.

En raison de la diversité ethnique de sa population, le gouvernorat de Ninive a été particulièrement ciblé par les campagnes d'arabisation baasiste. Suite à ces campagnes, 800 000 personnes appartenant à différents groupes ethnoreligieux ont été remplacées par des Arabes sunnites.⁽²⁷⁸⁾ L'invasion américaine de l'Irak a attisé les conflits sectaires dans la province de Ninive, en particulier entre les Arabes sunnites et chiites.⁽²⁷⁹⁾ Enfin, les litiges entre le gouvernement irakien et le gouvernement régional du Kurdistan concernant certaines zones de la province de Ninive contribuent également à accroître les tensions entre les groupes. Ces tensions ont notamment augmenté lorsque le gouvernement régional du Kurdistan a incité les minorités à s'identifier en tant que Kurdes en réponse à la politique d'arabisation baasiste. Cependant, beaucoup ont perçu ces efforts comme une opération démographique et les groupes minoritaires ont eu le sentiment d'être utilisés par le gouvernement régional du Kurdistan pour contrer le gouvernement irakien.⁽²⁸⁰⁾

Ensuite, pendant le conflit de 2014-2017, une grande partie du gouvernorat de Ninive a été violemment envahie par l'EI. Ceux qui ont fui pour échapper à la violence n'ont pas pu rentrer chez eux pendant des années ; 678 512 personnes étaient d'ailleurs toujours déplacées au 30 avril 2021.⁽²⁸¹⁾ Ceux qui sont restés dans les zones occupées ont été exposés à la violente domination de l'EI, qui « cherche à soumettre les civils sous son contrôle et à dominer tous les aspects de leur vie par la terreur, l'endoctrinement et la fourniture de services à ceux qui obéissent ». ⁽²⁸²⁾

La description ci-dessus ne constitue qu'un très

bref aperçu de certains des facteurs qui influent sur les relations communautaires et empêchent l'émergence de communautés socialement cohésives dans la province de Ninive. Elle ne prétend en aucun cas fournir un aperçu exhaustif de tous les facteurs importants. **Il est clair que les relations entre les différents groupes et en leur sein ont été influencées par une multitude de facteurs, datant pour certains de plusieurs décennies. C'est pourquoi il est difficile de déterminer l'effet exact de la contamination par les engins explosifs sur la cohésion sociale.** À ce jour, il semble qu'aucune étude portant sur ce sujet n'ait été menée dans le contexte irakien.

8.1.1 Déplacement et retour

« Les habitants retournent progressivement dans leurs régions d'origine. Cependant, lorsque leurs maisons sont encore contaminées, ils s'installent souvent dans des logements temporaires ou en périphérie des villes. Les communautés ne reviendront pas tant que la contamination ne sera pas éliminée. Il est très difficile d'aborder la question de la cohésion sociale tant que ce n'est pas le cas. »

Opérateur de la lutte antimines

Plusieurs parties prenantes indiquent que la contamination est un facteur important qui empêche les personnes déplacées de rentrer chez elles.⁽²⁸³⁾ C'est ce que confirment également les conclusions de la phase VIII de l'évaluation des besoins multi-secteurs, qui s'est achevée en octobre 2020. Selon cette étude, environ 8 % des personnes déplacées internes, qu'elles vivent ou non dans des camps, déclarent que la présence d'engins explosifs les dissuade de retourner dans leur région d'origine.⁽²⁸⁴⁾ Les membres de la communauté qui vivent dans des zones contaminées ou à proximité expriment le même ressenti. Plusieurs personnes interrogées à Mossoul soulignent spécifiquement que les habitants ne reviennent pas par crainte de la contamination par les engins explosifs⁽²⁸⁵⁾

et de peur que leurs enfants soient victimes d'accidents.⁽²⁸⁶⁾ **La réticence des personnes déplacées internes à retourner chez elles est une donnée importante. Une étude portant sur la cohésion sociale dans la province de Ninive a en effet montré que les membres de la communauté considéraient le retour des personnes déplacées internes comme une condition préalable essentielle à l'amélioration de la cohésion sociale.**⁽²⁸⁷⁾ Ce qui précède tend à prouver que le retour est entravé par la contamination et que le faible nombre de retours a un impact négatif sur la cohésion sociale. L'une des parties prenantes interrogées a d'ailleurs conclu qu'il serait très difficile d'assurer la cohésion sociale dans les zones encore contaminées.⁽²⁸⁸⁾

« La présence d'engins explosifs a un impact négatif direct sur la cohésion sociale au sein des communautés. De nombreux membres de la communauté ont été blessés et certaines familles ont perdu un enfant en raison de la contamination. La cohésion sociale s'en trouve négativement affectée. »

Opérateur de la lutte antimines

8.1.2 Dynamique familiale

Il apparaît que la contamination accroît les tensions au sein des familles de diverses façons, ce qui a également un impact négatif sur la cohésion sociale au niveau communautaire.⁽²⁸⁹⁾

L'impact le plus évident, c'est que les accidents liés aux engins explosifs peuvent entraîner des déficiences (permanentes) chez les survivants, ce qui peut engendrer une situation de handicap, modifiant ainsi les rôles et responsabilités des membres de la famille.⁽²⁹⁰⁾

Par exemple, lorsqu'un chef de famille est victime d'un accident, cela peut entraîner une perte de revenu importante, accroissant la pression exercée sur d'autres membres de la famille pour qu'ils gagnent leur vie. C'est ce que confirme un proche de victime d'engin explosif, qui explique : « Je suis parfois déçu lorsque nous n'avons pas d'argent. Je

me rends compte que je suis le seul responsable de ma famille et de la gestion du budget familial. Pourtant, je ne montre pas ma tristesse en dehors du cercle familial et j'essaie autant que possible d'agir comme si tout allait bien lorsque je ne suis pas chez moi. »⁽²⁹¹⁾

Les accidents qui blessent les chefs de famille peuvent également conduire ces derniers à se sentir incapables de subvenir aux besoins de leur famille, ce qui nuit à leur bien-être psychologique. Une victime d'engin explosif explique ainsi : « Ma famille me perçoit comme quelqu'un qui ne peut pas travailler ni subvenir aux besoins de sa famille. Ils m'aident tout le temps, ce qui n'était pas le cas avant l'incident. La façon dont ils me perçoivent a changé, rien n'est plus pareil. »⁽²⁹²⁾

« Après l'incident, j'ai été submergé par le désespoir. J'ai eu du mal à trouver un travail en raison du manque de possibilités d'emploi. Le traitement dont j'avais besoin n'était pas disponible et j'ai dû dépenser beaucoup d'argent pour acheter des médicaments. J'étais désespéré et je n'avais pas du tout le moral. Maintenant, je souffre d'épilepsie et je me mets en colère pour un rien. Tout cela est dû aux engins explosifs que la guerre a laissés derrière elle. »

Victime d'engin explosif (homme), Mossoul

Outre l'impact direct des accidents sur la dynamique familiale, il apparaît que la contamination a également des conséquences indirectes sur la cohésion sociale au sein des familles. Certains expliquent que la contamination limite les moyens de subsistance, ce qui provoque des tensions au sein des familles. Une partie prenante rappelle par exemple que les habitants vivaient auparavant de l'agriculture. En raison de la contamination, ils ne peuvent plus accéder aux terres agricoles et cela « provoque des tensions au sein des familles ».⁽²⁹³⁾ De plus, les recherches montrent que les femmes peuvent être victimes de violences basées sur le genre lorsqu'elles doivent assumer le rôle de soutiens de famille, cela les hommes peuvent se sentir humiliés de ne pas être en mesure de soutenir économiquement leur famille.⁽²⁹⁴⁾ **La présence d'engins explosifs réduit globalement le bien-être des membres de la famille.**⁽²⁹⁵⁾ **Le fait de vivre dans une crainte constante pour sa propre sécurité, celle de ses enfants et des autres membres de sa famille apparaît comme une source de tension au sein des familles.** L'une



Sahdun, le père de famille, est Yezidi. A l'arrivée de l'État Islamique dans son village du Sinjar, en 2014, il fuit dans un camps. Malgré la perte de nombreux proches dans le village, il tente de revenir, en 2019, mais fait demi-tour à cause de la contamination. En décembre 2020, il apprend que les artères du village sont déminées et décide de revenir pour reconstruire sa maison. « Devant ma rue, sur les 6 mètres que vous voyez-là, ils ont enlevé plus de 20 mines ! » explique-t-il. « Si je suis revenu, c'est grâce au travail des démineurs. Dans les camps, on a accès à l'eau, à la santé, mais il n'y a plus de travail comme travailleur journalier, il y a trop de monde. Moi je suis maçon, et comme les gens commencent à revenir, je suis sûr que je vais trouver du travail pour aider les gens à rebâtir. » © F.Vergnes / HI

des parties prenantes souligne même que « la contamination génère de la peur, de l'anxiété

8.1.3 Dynamique communautaire

Le conflit de 2014-2017 a démultiplié et amplifié les tensions entre les groupes, qui sont largement négligées depuis la fin du conflit.⁽²⁹⁷⁾ Une étude menée à Mossoul révèle que les groupes minoritaires, notamment les Yézidis et les chrétiens, ont peur des Arabes sunnites qui vivent dans leurs communautés. Cela est essentiellement dû à la complicité supposée des Arabes sunnites dans les atrocités commises par l'EI.⁽²⁹⁸⁾ Des tensions ont également éclaté au sein des groupes. Par exemple, les membres de certaines communautés kurdes sunnites, turkmènes chiites et turkmènes sunnites ne souhaitent plus dialoguer avec les Arabes sunnites.⁽²⁹⁹⁾⁽³⁰⁰⁾

Prétendre que tous les Arabes sunnites sont affiliés à l'EI revient toutefois à ignorer le fait que plusieurs tribus arabes sunnites ont combattu l'EI. Ce préjugé conduit toutefois à une situation dans laquelle les Arabes sunnites sont marginalisés.⁽³⁰¹⁾ Une étude a également révélé que les Arabes sunnites craignaient d'être accusés d'être affiliés à l'EI.⁽³⁰²⁾ Cela intensifie le sentiment d'aliénation parmi les Arabes sunnites.⁽³⁰³⁾

Les membres de la population touchée à Sinjar sont généralement d'accord sur le fait que le conflit de 2014-2017 a érodé les interactions et la confiance entre les membres de la communauté.⁽³⁰⁴⁾ De nombreux membres de la communauté soulignent également que la présence de différents groupes armés a eu un impact extrêmement négatif sur les interactions et la confiance au sein de la communauté. À Mossoul, les membres de la population touchée signalent également que la

et du désespoir. De nombreux cas de violence domestique sont à déplorer. »⁽²⁹⁶⁾

confiance a été ébranlée par le conflit de 2014-2017, en particulier la confiance entre les différents groupes ethniques et religieux.⁽³⁰⁵⁾

En ce qui concerne l'impact de la contamination par les engins explosifs sur la cohésion sociale au sein des communautés, certains membres de la population touchée indiquent que la présence d'engins explosifs est en elle-même une cause de diminution de la cohésion sociale, car cela renforce la suspicion et les tensions entre les groupes.⁽³⁰⁶⁾ Dans le même ordre d'idées, lorsqu'un accident se produit, un groupe particulier peut en être accusé.⁽³⁰⁷⁾ Cela peut accroître les tensions entre le groupe jugé responsable de l'accident et d'autres groupes de la communauté et, dans le pire des cas, cela pourrait entraîner des représailles.

En outre, **la contamination incite les membres de la communauté à moins se déplacer afin d'éviter toute situation dangereuse. Les membres de la communauté sont donc moins susceptibles de rendre visite aux membres de leur famille ou à des amis.**⁽³⁰⁸⁾

La contamination par les engins explosifs peut entraîner la destruction ou la non-accessibilité d'espaces partagés comme des infrastructures communautaires, des aires de jeux ou des mosquées/églises. La destruction (ou l'indisponibilité) des espaces partagés « peut avoir un impact négatif sur la cohésion sociale, affecter l'identité des groupes et éroder les réseaux de soutien social essentiels à la survie économique et au bien-être psychosocial de la population civile. »⁽³⁰⁹⁾

« Après le conflit, les choses ont changé sous l'effet de la pauvreté et du manque d'opportunités économiques. Différents groupes armés sont également présents dans la région. Pendant le conflit, l'EI a utilisé nos femmes et nos filles comme esclaves. Tout cela nous a rendus plus méfiants. »

Membre de la communauté (homme), Sinjar

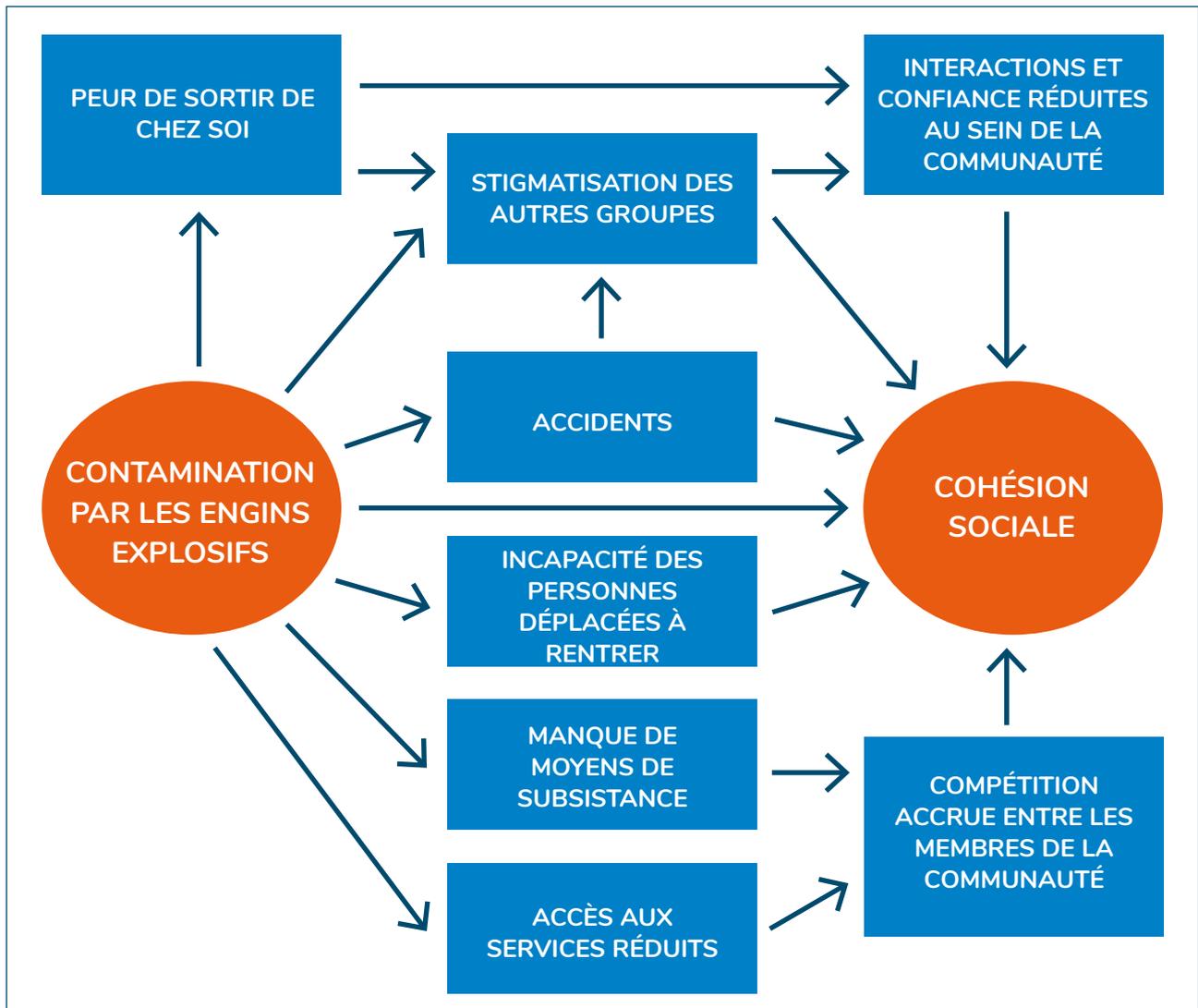
La contamination par les engins explosifs a également un impact important sur la cohésion sociale au niveau communautaire. Deux représentants gouvernementaux et des membres de la population touchée à Sinjar et Mossoul expliquent que **la contamination est directement**

liée à la détérioration des services de base et des moyens de subsistance disponibles.⁽³¹⁰⁾ Cette situation accroît la concurrence face aux ressources et les tensions au sein des communautés.

« La peur est devenue un sentiment dominant pour de nombreux membres de la communauté qui vivent dans des zones contaminées ou à proximité. Ils se sentent toujours en danger ; personne ne se sent en sécurité. Cela affecte évidemment le bien-être psychologique de la population. »

Opérateur de la lutte antimines

Impact de la contamination par les engins explosifs sur les communautés et la cohésion sociale



8.2 Impact des activités de lutte antimines sur la cohésion sociale

L'action humanitaire contre les mines peut avoir un impact négatif sur la cohésion sociale⁽³¹¹⁾ si elle ne tient pas compte des risques de conflit.

Il faut pour cela que les opérateurs de la lutte antimines comprennent la nature du conflit et les enjeux liés à la religion et à l'origine ethnique au

sein des communautés ciblées⁽³¹²⁾ afin d'adapter la conception des programmes.

C'est pour cette raison que les opérateurs de la lutte antimines travaillent généralement en étroite collaboration avec les communautés dans

lesquelles ils interviennent pendant toutes les phases de la mise en œuvre des projets.⁽³¹³⁾ En informant et en consultant les communautés avant la mise en œuvre, les opérateurs de la lutte antimines cherchent à s'assurer que les communautés soutiennent les activités prévues. Bien que cette approche soit louable, il apparaît

que seules les communautés directement concernées sont informées des activités à venir, mais pas les communautés voisines. Différents acteurs de la lutte antimines racontent par exemple qu'au cours de leurs activités de déminage, des habitants des villages voisins leur demandent parfois pourquoi ils ne déminent pas leur village.⁽³¹⁴⁾

« Bien sûr, ces questions sont sensibles et il faut en tenir compte. Les activités peuvent toujours provoquer des tensions. »

Opérateur de la lutte antimines

Lorsque les habitants des villages voisins ne savent pas ou ne comprennent pas pourquoi un village est prioritaire par rapport au leur, cela peut susciter un mécontentement et renforcer la dynamique des conflits. Cela peut également conduire les membres de la communauté à réfléchir aux raisons pour lesquelles leur village n'est pas encore prioritaire. Cela souligne une nouvelle fois la nécessité d'un système d'établissement des priorités transparent et de la contribution des communautés. Un opérateur de la lutte antimines raconte que certains membres de la communauté avaient l'impression que leur village n'était pas déminé parce qu'il abritait des personnes supposées affiliées à l'EI.⁽³¹⁵⁾ Le même acteur raconte qu'à Sinjar, les acteurs de la lutte antimines ont rencontré une opposition parce qu'ils déminaient une zone qui avait appartenu aux Arabes sunnites et qui était donc perçue comme un bastion de l'EI.⁽³¹⁶⁾

La prise en compte des risques de conflit permet de s'assurer que l'action humanitaire contre les mines n'a pas d'impact négatif sur la cohésion sociale. Pour aller plus loin, la remise

à disposition des terres, l'éducation aux risques des engins explosifs et l'assistance aux victimes pourraient également être programmées, en association ou non avec d'autres activités telles que la lutte contre les violences basées sur le genre ou la gouvernance inclusive, pour transformer positivement les conflits et renforcer ainsi la cohésion sociale. La transformation des conflits consiste à transformer les systèmes, les structures et les relations mêmes qui engendrent la violence et l'injustice.

HI soutient une « approche systémique » s'attaquant aux facteurs structurels du conflit, tenant compte de la fragilité du contexte et reconnaissant la nécessité de partir de la base. La transformation des conflits exige la participation de multiples acteurs, à différents niveaux, avec des objectifs différents : elle est multidimensionnelle.

8.3 Recommandations spécifiques au gouvernement irakien, aux acteurs humanitaires et aux acteurs de la lutte antimines concernant la cohésion sociale

Recommandation au gouvernement irakien :

- **Recommandation 1:** diffuser largement les critères d'établissement des priorités et les rendre facilement accessibles à la population locale.

Recommandation au gouvernement irakien, aux opérateurs de la lutte antimines et aux acteurs humanitaires :

- **Recommandation 2:** adopter une approche participative afin que les besoins des communautés soient pris en compte lors de l'élaboration des activités de lutte antimines visant à favoriser leur autonomie.

Recommandation aux opérateurs de la lutte antimines et aux acteurs humanitaires :

- **Recommandation 3:** au-delà de la lutte antimines et de la remise à disposition des terres, reconnaître que toute forme de transformation (de l'éradication de la pauvreté à la transformation des conflits, en passant par la lutte contre la discrimination fondée sur le genre) exige la participation de multiples acteurs à différents niveaux, y compris des opérateurs de la lutte antimines.



Un étui de munition abandonné au milieu de Mossoul. © F.Vergnes / HI

9. Conclusions et recommandations

Les conséquences dévastatrices de l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées, y compris les décès, les mutilations et la destruction massive d'infrastructures dont dépendent les civils, ont été documentées dans une série d'études et de rapports (voir le site Internet du Réseau international sur les armes explosives). Le présent rapport se concentre sur les effets de la contamination, le contexte irakien étant un terrible exemple de la complexité et de la difficulté à éliminer la contamination résultant de l'utilisation d'armes explosives en zone urbaine.

En tant qu'acteur humanitaire et opérateur de la lutte antimines, HI a constaté dans différents contextes de conflit et d'après-conflit (Syrie, Afghanistan, Ukraine, Yémen, etc.) à quel point la contamination par les engins explosifs perturbe la vie des populations touchées, et ce pendant des années, voire des générations. Le présent rapport donne une idée plus précise de la mesure dans laquelle la

contamination par les engins explosifs continue à menacer la vie et la sécurité de la population, et entrave le retour et l'accès aux services dans les zones contaminées de la province de Ninive. L'ampleur de la contamination entrave clairement les efforts de reconstruction, de paix et de développement durable entrepris par les communautés et par les acteurs humanitaires et du développement dans la région. Les femmes et les personnes handicapées risquent d'être davantage vulnérables aux effets dominos de la contamination par les engins explosifs.

Partout où elle est présente, en Irak et ailleurs, la contamination par les engins explosifs constitue un obstacle majeur au relèvement des populations touchées.

Alors que l'élan mondial de lutte contre l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées se traduira bientôt par l'adoption d'une déclaration politique visant à prévenir

les dégâts causés par les armes explosives, la communauté internationale a la responsabilité et l'occasion de s'attaquer non seulement aux effets immédiats de ces armes, mais aussi à leurs effets dominos comme l'impact à long terme de la contamination par les engins explosifs sur les communautés touchées dans le monde.

En s'appuyant sur les conclusions de cette étude, et en complément des recommandations spécifiques au contexte et aux secteurs présentées dans ce rapport, Humanity & Inclusion a élaboré toute une série de recommandations générales.

Nous appelons la communauté internationale, y compris le gouvernement irakien et les autres États, les bailleurs et les opérateurs de la lutte antimines, à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- **Recommandation 1:** soutenir l'élaboration d'une déclaration politique forte interdisant l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées et comprenant des engagements fermes en matière de remise à disposition des terres, d'éducation aux risques et d'assistance aux victimes.
- **Recommandation 2:** conformément aux Plans d'action d'Oslo et de Lausanne, ne pas utiliser de mines ni de bombes à sous-munitions, déminer

les zones contaminées, assurer l'éducation aux risques des engins explosifs et fournir une assistance aux personnes et aux communautés touchées.

- **Recommandation 3:** reconnaître l'action humanitaire contre les mines comme une condition préalable à tout relèvement immédiat ou à long terme, et continuer à mettre en avant le caractère humanitaire des activités de lutte antimines.
- **Recommandation 4:** assurer le financement de l'aide humanitaire afin d'élargir de manière significative les activités de lutte antimines, conformément aux Normes internationales de l'action contre les mines (IMAS) et aux principes humanitaires.
- **Recommandation 5:** encourager le recours à une approche globale de la réduction de la violence armée comprenant la remise à disposition des terres, la destruction des stocks, l'éducation aux risques des engins explosifs, l'assistance aux victimes, le plaidoyer et la transformation des conflits, et intégrant une perspective transversale du genre, de l'âge et du handicap.

Annexe I - Liste des personnes interrogées

Ont été interrogés 29 acteurs travaillant pour différentes organisations humanitaires et organisations de lutte antimines, à savoir HI, l'UNMAS, le Comité international de la Croix-Rouge, le Groupe de conseil sur les mines (GICHD), la Fondation suisse de déminage, Danish Demining Group, HALO Trust, iMMAP, le Danish Refugee Council, Norwegian People's Aid, DanChurchAid, Al-Ghad, l'IHESCO, Shareteah Humanitarian Organization, l'Organisation internationale pour les migrations et Cordaid. Il convient toutefois de noter que les personnes interrogées n'ont pas été invitées à s'exprimer au nom de l'organisation pour laquelle elles travaillent. Au lieu de cela, on leur a demandé leur avis sur les sujets étudiés. Les informations relatives aux acteurs humanitaires et aux opérateurs de la lutte antimines interrogés dans le cadre de cette étude sont disponibles ci-dessous.

Tableau 3. Liste des informateurs clés interrogés (acteurs humanitaires et opérateurs de la lutte antimines).

N° de référence	Type de partie prenante	Nom du participant ⁽³¹⁷⁾
HA1001	Acteur humanitaire international	Dr. Ammar Qassar
HA1002	Acteur humanitaire international	s.o.
MAA1003	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1004	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1005	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1006	Opérateur international de la lutte antimines	Andrea Trevisan
MAA1007	Opérateur international de la lutte antimines	Fiona Crook
MAA1008	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1009	Opérateur international de la lutte antimines	Héloïse Pihery
MAA1010	Opérateur international de la lutte antimines	Essraa Ghassan
MAA1011	Opérateur international de la lutte antimines	Isam Ghareeb
MAA1012	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1013	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1013	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1015	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1016	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1017	Opérateur international de la lutte antimines	Peter Smethers
MAA1018	Opérateur international de la lutte antimines	Roberta Sarzano
MAA1019	Opérateur international de la lutte antimines	Alexandra Letcher
MAA1020	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1021	Opérateur international de la lutte antimines	Jonathon Richard Guthrie
MAA1022	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1023	Opérateur international de la lutte antimines	s.o.
MAA1024	Opérateur local de la lutte antimines	s.o.
MAA1025	Opérateur local de la lutte antimines	s.o.
MAA1026	Opérateur local de la lutte antimines	s.o.
MAA1027	Opérateur local de la lutte antimines	s.o.

N° de référence	Type de partie prenante	Nom du participant ⁽³¹⁷⁾
MAA1028	Opérateur local de la lutte antimines	s.o.
MAA1029	Opérateur local de la lutte antimines	s.o.

Quatre représentants gouvernementaux, trois leaders communautaires et quatre autres acteurs ont été interrogés. Toutes les autres parties prenantes avaient de l'expérience dans la mise en œuvre d'activités d'éducation aux risques des engins explosifs. Les informations relatives à ces parties prenantes figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Liste des informateurs clés interrogés (autres parties prenantes).

N° de référence	Type de partie prenante	Genre
Représentants gouvernementaux		
GR2001ML	Représentant gouvernemental (Mossoul)	Homme
GR2002ML	Représentant gouvernemental (Mossoul)	Homme
GR2003ML	Représentant gouvernemental (Mossoul)	Homme
GR2004SR	Représentant gouvernemental (Mossoul)	Homme
Leaders communautaires et autres acteurs		
OA3001ML	Autre acteur – Volontaire de l'éducation aux risques (Mossoul)	Femme
OA3002ML	Autre acteur – Volontaire de l'éducation aux risques (Mossoul)	Femme
OA3003ML	Autre acteur – Volontaire de l'éducation aux risques (Mossoul)	Homme
CL3004ML	Leader communautaire (Mossoul)	Homme
CL3005SR	Leader communautaire (Sinjar)	Homme
CL3006SR	Leader communautaire (Sinjar)	Homme

29 membres de la population touchée ont été interrogés. Les informations relatives à ces personnes figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5. Liste des informateurs clés interrogés (populations touchées)

N° de référence	District	Participant	Genre	Handicap physique ⁽³¹⁸⁾
Survivants d'accidents liés aux EE				
SAC4001ML	Mossoul	Adolescente	Femme	Non
SAC4002ML	Mossoul	Adolescente	Homme	Non
SA4003ML	Mossoul	Adulte	Femme	Non
SA4004ML	Mossoul	Adulte	Homme	Non
SAC4005SR	Sinjar	Adolescente	Homme	Oui
SAC4006SR	Sinjar	Adolescente	Femme	Oui

N° de référence	District	Participant	Genre	Handicap physique ⁽³¹⁹⁾
SA4007SR	Sinjar	Adulte	Homme	Oui
SA4008SR	Sinjar	Adulte	Homme	Oui
SA4009SR	Sinjar	Adulte	Homme	Oui
Proches de survivants d'accidents liés aux EE				
FMS5001ML	Mossoul	Parent de survivant	Femme	Oui
FMS5002ML	Mossoul	Parent de survivant	Homme	Unknown
FMS5003SR	Sinjar	Épouse de survivant	Femme	Oui
FMS5004SR	Sinjar	Parent de survivant	Femme	Oui
Membres de la communauté vivant dans des zones contaminées				
CA6001ML	Mossoul	Adulte	Femme	Oui
CA6002ML	Mossoul	Adulte	Homme	Non
CA6003ML	Mossoul	Adulte	Homme	Oui
CA6004ML	Mossoul	Adulte	Femme	Non
CA6005SR	Sinjar	Adulte	Homme	Non
CA6006SR	Sinjar	Adulte	Femme	Non
CA6007SR	Sinjar	Adulte	Homme	Non
CA6008SR	Sinjar	Adulte	Femme	Non
Membres de la communauté vivant à proximité de zones contaminées				
CCA6001ML	Mossoul	Adulte	Femme	Oui
CCA6002ML	Mossoul	Adulte	Homme	Non
CCA6003ML	Mossoul	Adulte	Homme	Non
CCA6004ML	Mossoul	Adulte	Femme	Non
CCA6005SR	Sinjar	Adulte	Femme	Non
CCA6006SR	Sinjar	Adulte	Femme	Non
CCA6007SR	Sinjar	Adulte	Homme	Non
CCA6008SR	Sinjar	Adulte	Femme	Non

Sources

- (1). Définition tirée de la Norme internationale de l'action contre les mines (NILAM) 13.10, première édition, février 2020.
- (2). Les effets dominos s'étendent au-delà de la zone d'impact de l'arme et durent des jours, des mois, voire des années après l'attaque initiale. Ces effets, qui sont souvent de grande ampleur et systémiques, se traduisent par la perturbation de services essentiels en raison des dommages infligés aux infrastructures cruciales et du déplacement de la population locale. Voir : https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2021/02/EWIPA_Feb21_FINAL2.pdf (en anglais).
- (3). Dans le cadre du présent document, la notion d'« accès aux services » repose sur les six critères suivants : disponibilité, accessibilité, acceptabilité, accessibilité économique, redevabilité et qualité technique. Voir : HI, fiche d'information n° 9, « Comment mettre en œuvre les obligations liées à l'assistance aux victimes ? », 2013. Disponible à l'adresse suivante : https://blog.hi.org/wp-content/uploads/2019/10/VA_Factsheets_All_FR-small.pdf
- (4). Selon l'OCDE, une société cohésive est une société qui s'efforce d'assurer le bien-être de tous ses membres, lutte contre l'exclusion et la marginalisation, crée un sentiment d'appartenance, favorise la confiance et offre à ses membres la possibilité de s'élever sur l'échelle sociale. À ce titre, la cohésion sociale constitue à la fois un aboutissement souhaitable et un moyen de développement inclusif. Voir : <https://www.oecd.org/dev/inclusivesocietiesanddevelopment/social-cohesion.htm> h/24 et 7 (en anglais).
- (5). REACH, Multi-Cluster Needs Assessment VIII, octobre 2020.
- (6). NILAM 04.10, Deuxième édition, Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines, 2003. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/NILAM-04-10-glossairefr.pdf>.
- (7). Rapport de l'Autorité de lutte antimines du Kurdistan irakien, octobre 2020, Direction de la lutte antimines, octobre 2020, in : Humanitarian Needs Overview 2021, février 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Iraq%20Humanitarian%20Needs%20Overview%20%28February%202021%29.pdf>.
- (8). ACAPS, Mine Action – Iraq, janvier 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20210122_acaps_briefing_note_iraq_mine_action_0.pdf.
- (9). Mine Action Review, Clearing Cluster Munition Remnants 2020 – Iraq, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.mineactionreview.org/assets/downloads/903_NPA_Cluster_Munition_Remnants_2020_Iraq.pdf.
- (10). Il n'existe pas de données sur la contamination par les armes à sous-munitions dans le Kurdistan irakien.
- (11). ACAPS, Mine Action – Iraq, janvier 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20210122_acaps_briefing_note_iraq_mine_action_0.pdf.
- (12). Fédération d'Iraq : 1 025 km2 contaminés par des mines anciennes et 626 km2 contaminés par des EEL et des mines improvisées.
- (13). Kurdistan irakien : 214 km2 de zones contaminées par les mines.
- (14). Mine Action Review, Clearing the Mines 2020, octobre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/907_NPA_Clearing_the_Mines_2020_WEB.pdf.
- (15). IACAPS, Mine Action – Iraq, janvier 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20210122_acaps_briefing_note_iraq_mine_action_0.pdf.
- (16). Ibid.
- (17). Les forces pro-gouvernementales incluent les forces armées irakiennes, les Peshmergas kurdes et diverses forces turkmènes musulmanes, chrétiennes assyriennes, yézidiennes, shabakies et chrétiennes arméniennes, avec le soutien de coalitions conduites par les États-Unis, comprenant jusqu'à 59 pays, notamment l'Allemagne, le Canada, le Danemark, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Turquie..
- (18). Ibid.
- (19). Conflict Armament Research, Tracing the Supply of Components Used in Islamic State IEDs, 2016. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.conflictarm.com/wp-content/uploads/2016/02/Tracing_The_Supply_of_Components_Used_in_Islamic_State_IEDs.pdf.
- (20). PAX, Seeing Through the Rubble. The Civilian Impact of the Use of Explosive Weapons in the Fight Against ISIS, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.paxforpeace.nl/media/files/pax-airwars-seeing-through-the-rubble-full-report.pdf>.
- (21). Y compris les incidents liés aux frappes aériennes, aux champs de bataille présumés, aux risques explosifs et autres.
- (22). IMMAP, Level of Explosive Hazard Incidents in Iraq: January 2014 – July 2020, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://immap.org/wp-content/uploads/2016/12/20200816_1307_WRA_Level-of-Explosive-Hazard-Incidents-in-Iraq-2014_July_2020_A3_v4.pdf
- (23). 18 498 en 2014 ; 5 672 en 2015 ; 5 878 en 2016 ; et 969 en 2017.
- (24). Iraq Body Count, Documented Civilian Deaths from Violence, 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.iraqbodycount.org/database/>
- (25). REACH, Multi-Cluster Needs Assessment (MCNA) VII, 3 février 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/REACH_IRQ_Presentation_MCNA-VIII_Erbil-Protection-Working-Group_030221.pdf
- (26). IOIM Iraq, Integrated Location Assessment – Part II – Governorate Profiles, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/dtm_integrated_location_assessment_part_ii_governorate_profiles_march_2017.pdf
- (27). OIM, « Dashboard – Displacement Flow », matrice de suivi des déplacements de l'OIM, 31 octobre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://iraqdtm.iom.int/Dashboard>
- (28). OCHA, IRAQ: Camp Closure Status, janvier 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/84406>
- (29). Danish Refugee Council, Camp Closure in Iraq, décembre 2020.
- (30). Ibid.
- (31). Cette catégorie inclut les membres de la communauté qui sont exposés à la contamination par les engins explosifs dans leur propre village.
- (32). Cette catégorie inclut les membres de la communauté qui sont exposés à la contamination par les engins explosifs dans les villages voisins, mais pas dans leur propre village.
- (33). Voir : <https://www.washingtongroup-disability.com/>

fileadmin/uploads/wg/Documents/WG-Short-Set-French-translation-v2020-Nov-23.pdf

(34). Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, États parties à la Convention – Iraq, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.apminebanconvention.org/states-parties-to-the-convention/iraq/>

(35). Mine Action Review, Clearing the Mines, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.mineactionreview.org/assets/downloads/907_NPA_Clearing_the_Mines_2020_Iraq.pdf.

(36). Nations Unies, Convention sur les armes à sous-munitions, 2008. Disponible à l'adresse suivante : <https://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/26-6.pdf>

(37). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous-munitions, Cluster Munition Monitor, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Cluster%20Munition%20Monitor%202020.pdf>

(38). Ibid.

(39). Bureau des affaires de désarmement, Convention sur certaines armes classiques, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/disarmament/fr/le-desarmement-a-geneve/convention-sur-certaines-armes-classiques/>

(40). Bureau des affaires de désarmement, Protocole V de la CCW sur les restes explosifs de guerre, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/disarmament/fr/le-desarmement-a-geneve/protocole-v-sur-les-restes-explosifs-de-guerre/>

(41). Minority Rights Group International, Alternative Report to the Committee on the Rights of Persons with Disabilities, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://minorityrights.org/wp-content/uploads/2019/08/CRPD22-Iraq-MRG.submission-2019.pdf>

(42). Il convient de noter que les formulaires de déclaration actuellement utilisés par les autorités de lutte antimines en Iraq recensent tant les mines antipersonnel improvisées que les engins explosifs improvisés. Un manque de clarté quant à la terminologie utilisée a également été détecté dans les sources utilisées pour l'analyse de la littérature effectuée dans le cadre de cette étude, ainsi que lors des entretiens qualitatifs, où les participants ont souvent désigné les mines improvisées sous le terme d'engins explosifs improvisés. Les auteurs du présent rapport ont donc opté pour l'utilisation du terme « engin explosif improvisé » pour désigner à la fois les engins explosifs improvisés et les mines antipersonnel improvisées.

(43). PAX, Seeing Through the Rubble. The Civilian Impact of the Use of Explosive Weapons in the Fight Against ISIS, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.paxforpeace.nl/media/files/pax-airwars-seeing-through-the-rubble-full-report.pdf>

(44). Conflict Armament Research, Tracing the Supply of Components Used in Islamic State IEDs, 2016. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.conflictarm.com/wp-content/uploads/2016/02/Tracing_The_Supply_of_Components_Used_in_Islamic_State_IEDs.pdf.

(45). iMMAP, Recorded Explosive Ordnance Contamination in Iraq – Overall (DMA), avril 2021.

(46). MAA1003 ; MAA1004 ; MAA1006 ; MAA1009 ; MAA1010 ; MAA1012 ; MAA1013 ; MAA1016 ; MAA1018 ; MAA1019 ; MAA1020 ; MAA1022 ; MAA1023 ; MAA1024 ; MAA1025 ; GR2002ML ; et GR2003ML.

(47). MAA1007 ; MAA1009 ; MAA1010 ; MAA1012 ; MAA1013 ; MAA1018 ; MAA1019 ; MAA1020 ; MAA1027 ; MAA1028 ; et GR2004SR.

(48). MAA1007 ; MAA1009 ; MAA1012 ; MAA1013 ; MAA1018 ; MAA1019 ; et MAA1020.

(49). MAA1013 ; MAA1019 ; et MAA1020.

(50). Informations tirées de : iMMAP, Recorded Explosive Ordnance Contamination in Iraq – Overall (DMA), avril 2021.

(51). Sources: Mine Action Review (2020), Clearing the Mines, Clearing Cluster Munitions Remnants.

(52). Mark Wilkinson, « IEDs and Urban Clearance Variables in Mosul: Defining Complex Environments », The Journal of Conventional Weapons Destruction, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://commons.lib.jmu.edu/cisr-journal/vol23/iss2/5>

(53). Ibid.

(54). HI, Explosive Hazards: Another Fear for the Population in Mosul, juillet 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://humanity-inclusion.org.uk/sn_uploads/document/factsheet_iraq-contamination_201807_newcharte_EN_WEB.pdf

(55). MAA1013 et MAA1021.

(56). MAA1013.

(57). Ibid.

(58). MAA1013.

(59). MAA1016.

(60). AOAV, Explosive Violence Monitor 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://aoav.org.uk/explosiveviolence/explosive-violence-monitor-2017/>

(61). UN News, Mosul's '3D contamination' adds to challenges of deadly mine clearance work, février 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2019/02/1032191>

(62). MAA1003 ; MAA1004 ; MAA1009 ; MAA1010 ; MAA1022 ; MAA1024 ; MAA1025 ; GR2002ML ; et GR2003ML.

(63). MAA1013.

(64). MAA1004 et MAA1016.

(65). MAA1004 et MAA1024.

(66). MAA1003.

(67). Des villages situés au nord des monts Sinjar auraient eux aussi été fortement contaminés, mais ont déjà été déminés.

(68). MAA1005 ; MAA1028 ; CL3005SR ; et CL3006SR.

(69). MAA1005 ; MAA1027 ; et CL3006SR.

(70). MAA1005 et GR2004SR.

(71). MAA1010 et MAA1020.

(72). MAA1020.

(73). GICHD, An Initial Study into Mine Action and Improvised Explosive Devices, février 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/GICHD_IED_Initial_Study_web.pdf

(74). UN News, Mosul's '3D contamination' adds to challenges of deadly mine clearance work, février 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2019/02/1032191>

(75). NILAM 04.10, Deuxième édition, Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines, 2003. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/NILAM-04-10-glossairefr.pdf>.

(76). NILAM 04.10, Deuxième édition, Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines,, 2003. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/NILAM-04-10-glossairefr.pdf>.

(77). Fédération d'Iraq : 27 km² ; Kurdistan irakien : 1,5 km².

(78). Mine Action Review, Clearing the Mines 2020, octobre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/907_NPA_

Clearing_the_Mines_2020_WEB.pdf

(79). Mine Action Review, Clearing Cluster Munition Remnants 2020 – Iraq, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.mineactionreview.org/assets/downloads/903_NPA_Cluster_Munition_Remnants_2020_Iraq.pdf

(80). Mine Action Review, Clearing the Mines 2020, octobre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/907_NPA_Clearing_the_Mines_2020_WEB.pdf

(81). Mine Action Review, Clearing Cluster Munition Remnants 2020 – Iraq, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.mineactionreview.org/assets/downloads/903_NPA_Cluster_Munition_Remnants_2020_Iraq.pdf

(82). MAA1003 ; MAA1005 ; MAA1009 ; MAA1010 ; MAA1011 ; MAA1013 ; MAA1014 ; MAA1022 ; MAA1029 ; GR2002ML ; GR2003ML ; et CL3004ML.

(83). Associated Press, UN: 40-50 years needed to clear weapons in Iraq and Syria, 5 avril 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://apnews.com/article/88bca0b4eb9147c2a5bea4f5ff7826cd>

(84). HI, MAG et NPA, « A Persistent Danger: Unexploded Ordnance in Populated Areas », 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.npaid.org/files/Explosive-Weapons-and-UXO-in-Populated-Areas.pdf>

(85). MAA1024.

(86). HI, MAG et NPA, « A Persistent Danger: Unexploded Ordnance in Populated Areas », 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.npaid.org/files/Explosive-Weapons-and-UXO-in-Populated-Areas.pdf>

(87). HI, MAG et NPA, « A Persistent Danger: Unexploded Ordnance in Populated Areas », 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.npaid.org/files/Explosive-Weapons-and-UXO-in-Populated-Areas.pdf>

(88). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2017, novembre 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://the-monitor.org/media/2615219/Landmine-Monitor-2017_final.pdf

(89). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2018, novembre 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.the-monitor.org/media/2918780/Landmine-Monitor-2018_final.pdf

(90). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2019, novembre 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.the-monitor.org/media/3074086/Landmine-Monitor-2019-Report-Final.pdf>

(91). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2020, novembre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.the-monitor.org/media/3168934/LM2020.pdf>

(92). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2020, novembre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.the-monitor.org/media/3168934/LM2020.pdf>

(93). MAA1013 ; MAA1017 ; et MAA1022.

(94). MAA1017.

(95). MAA1018 et MAA1022.

(96). MAA1013 et MAA1017.

(97). MAA1011.

(98). UN News, Mosul's '3D contamination' adds to challenges of deadly mine clearance work, février 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2019/02/1032191>

(99). HI, MAG et NPA, « A Persistent Danger: Unexploded Ordnance in Populated Areas », 2020.

(100). MAA1017.

(101). Ibid.

(102). MAA1017.

(103). MAA1006 et MAA1017.

(104). Ibid.

(105). MAA1006.

(106). MAA1009 ; MAA1011 ; MAA1015 ; et MAA1016.

(107). MAA1013.

(108). MAA1011 ; MAA1013 ; et MAA1015.

(109). MAA1015.

(110). MAA1011 ; MAA1017 ; et MAA2021.

(111). Protection Cluster, Mine Action and HLP Guidance Note – Iraq, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/199331_ma_and_hlp_guidance_note_hlp_sc_final.pdf

(112). MAA1010.

(113). Protection Cluster, Mine Action and HLP Guidance Note – Iraq, 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/199331_ma_and_hlp_guidance_note_hlp_sc_final.pdf

(114). MAA1019 et MAA1021.

(115). MAA1017 ; MAA1019 ; et MAA2021.

(116). MAA1017.

(117). MAA1019.

(118). MAA1013.

(119). Protection Cluster, Mine Action and HLP Guidance Note – Iraq, 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/199331_ma_and_hlp_guidance_note_hlp_sc_final.pdf

(120). MAA1014 et MAA1016.

(121). MAA1016 et MAA2021.

(122). Gouvernement irakien, National Strategic and Executive Plan for Mine Action 2017-2021, 2016. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.un.org/UNUser/Documents/DownloadPublicDocument?docId=1061380>

(123). GR2002ML et GR2003ML.

(124). MAA1013 et MAA1014.

(125). MAA1021.

(126). Mine Action Review, Clearing the Mines 2020, octobre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/907_NPA_Clearing_the_Mines_2020_WEB.pdf

(127). On estime à présent que la contamination par les engins explosifs est plus élevée à Al-Anbar et Diyala que dans la province de Ninive.

(128). Mine Action Review, Clearing the Mines 2020, octobre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/907_NPA_Clearing_the_Mines_2020_WEB.pdf

(129). La diversité englobe les différents aspects qui composent l'identité sociale d'une personne, comme le genre, l'âge, le handicap ou l'absence de handicap, la confession, l'origine ethnique, etc.

(130). Nations Unies, Gender Guidelines for Mine Action Programmes, mars 2010. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://mineaction.org/sites/default/files/documents/ma-guidelines.pdf>

(131). MAA1017.

(132). Ibid.

- (133). Nations Unies, Gender Guidelines for Mine Action Programmes, mars 2010. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://mineaction.org/sites/default/files/documents/ma-guidelines.pdf>
- (134). Nations Unies, Mine Action is at 'the Nexus' of Peace, Security and Development: UN Official, juin 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2018/06/1013572>
- (135). Le déminage et la remise à disposition des terres contribuent indirectement à la réalisation des objectifs 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 15.
- (136). GICHD et PNUD, Leaving No One Behind: Mine Action and the Sustainable Development Goals, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/Leaving_no_one_behind-Mine_Action_and_SDGs.pdf
- (137). Ibid.
- (138). Mark Wilkinson, « The Lethality Index: Re-Conceptualizing IED Clearance Planning and Delivery in Iraq », The Journal of Conventional Weapons Destruction, vol. 24, n° 1, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://commons.lib.jmu.edu/cisr-journal/vol24/iss1/9/>
- (139). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2020, novembre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.the-monitor.org/media/3168934/LM2020.pdf>
- (140). GICHD et PNUD, Leaving No One Behind: Mine Action and the Sustainable Development Goals, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/Leaving_no_one_behind-Mine_Action_and_SDGs.pdf
- (141). DCA, DDG, HI, MAG et NPA, Statement on Outcome Monitoring in Mine Action, décembre 2013. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://danishdemininggroup.dk/media/1220266/statement-on-outcome-monitoring-in-mine-action.pdf>
- (142). MAA1014.
- (143). MAA1017 et MAA1019.
- (144). MAA1014.
- (145). MAA1013 et MAA1019.
- (146). MAA1014.
- (147). MAA1011.
- (148). MAA1013.
- (149). MAA1013 ; MAA1017 ; MAA1019 ; et MAA1020.
- (150). MAA1017.
- (151). 304 en 2017 ; 204 en 2018 ; et 161 en 2019.
- (152). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2020, novembre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.the-monitor.org/media/3168934/LM2020.pdf>
- (153). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2019, novembre 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.the-monitor.org/media/3074086/Landmine-Monitor-2019-Report-Final.pdf>
- (154). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2018, novembre 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.the-monitor.org/media/2918780/Landmine-Monitor-2018_final.pdf
- (155). NILAM 04.10, Deuxième édition, Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines,, 2003. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/NILAM-04-10-glossairefr.pdf>
- (156). Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous munitions, Landmine Monitor 2020, novembre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.the-monitor.org/media/3168934/LM2020.pdf>
- (157). Gouvernement irakien, Iraq Mine Ban Treaty Article 7 Report (for calendar year 2018), 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.apminebanconvention.org/fileadmin/APMBC/clearing-mined-areas/2018-Iraq-Article7Report.pdf>
- (158). Ibid.
- (159). L'éducation aux risques des engins explosifs contribue indirectement à la réalisation des objectifs 5, 8 et 10.
- (160). GICHD et PNUD, Leaving No One Behind: Mine Action and the Sustainable Development Goals, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/Leaving_no_one_behind-Mine_Action_and_SDGs.pdf
- (161). Gouvernement irakien, Iraq Mine Ban Treaty Article 7 Report (for calendar year 2019), 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.apminebanconvention.org/fileadmin/APMBC/clearing-mined-areas/2018-Iraq-Article7Report.pdf>
- (162). SA4007SR.
- (163). SAC4006SR.
- (164). MAA1013 et MAA1020.
- (165). MAA1003 ; MAA1005 ; MAA1006 ; MAA1008 ; MAA1009 ; MAA1010 ; MAA1012 ; MAA1013 ; MAA1015 ; MAA1018 ; MAA1019 ; MAA1021 ; MAA1024 ; MAA1025 ; MAA1026 ; MAA1027 ; MAA1028 ; GR2001ML ; GR2002ML ; GR2003ML ; OA3001ML ; et CL3004ML.
- (166). VAC4005SR.
- (167). FMS5001ML.
- (168). FMS5004SR.
- (169). MAA1008 ; MAA1015 ; MAA1017 ; et MAA1018.
- (170). MAA1009.
- (171). MAA1015.
- (172). MAA1008 et MAA1009.
- (173). MAA1011.
- (174). MAA1009 et MAA1012.
- (175). MAA1008 et MAA1018.
- (176). MAA1008.
- (177). MAA1018.
- (178). MAA1019.
- (179). MAA1008.
- (180). MAA1008 ; MAA1009 ; et MAA1022.
- (181). MAA1008 ; MAA1009 ; et MAA1022.
- (182). MAA1009.
- (183). Ibid.
- (184). MAA1021.
- (185). UNMAS, IMAS 12.10: Planning for mine risk education programmes and projects, 2013. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.mineactionstandards.org/fileadmin/MAS/documents/archives/IMAS-12-10-Ed1.pdf>
- (186). MAA1009 et MAA1022.
- (187). MAA1022.
- (188). NILAM 01.10, seconde édition, amendement 8, juin 2013, paragraphe 4.
- (189). NILAM 13.10, première édition, février 2020.
- (190). NILAM 13.10, première édition, février 2020.

- (191). GICHD et PNUD, Leaving No One Behind: Mine Action and the Sustainable Development Goals, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/Leaving_no_one_behind-Mine_Action_and_SDGs.pdf
- (192). NILAM 01.10, seconde édition, amendement 8, juin 2013, paragraphe 4.
- (193). Emile LeBrun et Suzanne Damman, Briefing paper: Negotiating Disarmament: Addressing Explosive Ordnance in Peace Processes, Centre pour le dialogue humanitaire, 2009. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.files.ethz.ch/isn/106658/2009-03-29_Addressng-explosive.pdf
- (194). SAC4001ML ; SAC4002ML ; SAC4005SR ; et SAC4006SR.
- (195). SAC4005SR.
- (196). SA4007SR.
- (197). Ibid.
- (198). FMS5003SR.
- (199). HA1001.
- (200). IOM Iraq, Persons with Disabilities and Their Representative Organizations in Iraq: Barriers, Challenges, and Priorities, 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OPDs%20report%20English.pdf>
- (201). HA1001.
- (202). Ibid.
- (203). Ibid.
- (204). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (205). Ibid.
- (206). SSphère, Le Manuel Spère, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/>
- (207). MAA1003 ; MAA1004 ; MAA1005 ; MAA1010 ; MAA1022 ; MAA1023 ; MAA1024 ; MAA1025 ; MAA1026 ; MAA1027 ; MAA1028 ; MAA1029 ; CA6001ML ; CA6002ML ; CA6003ML ; CCA6001M ; CCA6002ML ; et CCA6003ML.
- (208). MAA1003 et MAA1004.
- (209). CA6001ML ; CA6002ML ; CA6003ML ; CCA6001M ; CCA6002ML ; et CCA6003ML.
- (210). OA3003ML.
- (211). OA3001ML et OA3002ML
- (212). IOM Iraq, Persons with Disabilities and Their Representative Organizations in Iraq: Barriers, Challenges, and Priorities, 2021 (voir : Well-Being and Social Inclusion). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OPDs%20report%20English.pdf>
- (213). CL3004ML.
- (214). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (215). iMMAP, Threat Impact on Infrastructure: iMMAP-IHF, Humanitarian Access Response, septembre 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://immap.org/wp-content/uploads/2016/12/threat-impact-assessment.pdf>
- (216). MAA1003 ; MAA1005 ; MAA1010 ; MAA1016 ; MAA1023 ; MAA1024 ; MAA1025 ; MAA1026 ; MAA1027 ; MAA1028 ; MAA1029 ; CCA6002ML ; CCA6003ML ; CCA6004ML ; CA6005SR ; CA6007SR ; CA6008SR ; CCA6005SR ; CCA6006SR ; CCA6007SR ; et CCA6008SR.
- (217). CCA6002ML ; CCA6003ML ; CCA6004ML ; et CA6007SR.
- (218). MAA1003 ; MAA1016 ; et MAA1024.
- (219). CA6008SR.
- (220). CA6002ML et CA6003ML.
- (221). MANUI, The Right to Education in Iraq. Part Two: Obstacles to Girls' Education after ISIL, janvier 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/Countries/IQ/GirlsRightEducation_EN.pdf
- (222). Citons notamment la stigmatisation, la peur du harcèlement, le manque d'expertise des enseignants, le manque d'accessibilité des infrastructures scolaires, le défaut d'attention au sein de la famille, etc.
- (223). CA6001ML ; CA6003ML ; CA6004ML ; CCA6001ML ; CCA6002ML ; CCA6003ML ; CCA6004ML ; et CCA6005SR.
- (224). Save the Children, Picking Up the Pieces. Rebuilding the Lives of Mosul's Children After Years of Conflict and Violence, 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.savethechildren.net/sites/default/files/Picking%20Up%20the%20Pieces%20report.pdf>
- (225). Ibid.
- (226). CA6004ML.
- (227). SAC4001ML.
- (228). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (229). PAX, Living Under a Black Sky. Conflict pollution and environmental health concerns in Iraq, novembre 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/pax-report-living-under-a-black-sky.pdf>
- (230). Amnesty International, Dead Land: Islamic State's Deliberate Destruction of Iraq's Farmland, 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde14/9510/2018/en/>
- (231). PAX, Living Under a Black Sky. Conflict pollution and environmental health concerns in Iraq, novembre 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/pax-report-living-under-a-black-sky.pdf>
- (232). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (233). CARE International, Livelihood Rapid Market Assessment – Sinjar District, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.careevaluations.org/wp-content/uploads/Livelihood-Rapid-Market-Assessment-Report-April-2019.pdf>
- (234). Hommes : 52 % ; femmes : 48 % ; enfants : 45 % ; personnes handicapées : 15 %.
- (235). OCHA, Humanitarian Needs Overview – Iraq, 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Iraq%20Humanitarian%20Needs%20Overview%20%28February%202021%29.pdf>
- (236). Ibid.

- (237). CA6001ML ; CA6002ML ; CA6003ML ; CA6004ML ; CCA6002ML ; CCA6003ML ; CA6005SR ; CA6006SR ; CA6007SR ; CA6008SR ; CCA6005SR ; CCA6006SR ; CCA6007SR ; et CCA6008SR.
- (238). Reaching Critical Will, Women and Explosive Weapons, 2014. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/WEV.pdf>
- (239). CA6001ML ; CCA6003ML ; et CCA6004ML.
- (240). MAA1003 ; MAA1004 ; MAA1005 ; MAA1010 ; MAA1018 ; MAA1023 ; MAA1024 ; MAA1025 ; MAA1026 ; CA6001ML ; CA6003ML ; CA6004ML ; CCA6002ML ; CCA6003ML ; et CCA6004ML.
- (241). CA6005SR ; CA6006SR ; CCA6005SR ; CCA6006SR ; et MAA1003.
- (242). SA4004ML.
- (243). SA4008SR et SA4009SR.
- (244). MAA1016 et MAA1012.
- (245). MAA1003 ; MAA1004 ; MAA1016 ; MAA1023 ; MAA1024 ; et MAA1026.
- (246). PAX, Living Under a Black Sky. Conflict pollution and environmental health concerns in Iraq, novembre 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/pax-report-living-under-a-black-sky.pdf>
- (247). ONU Environnement, Technical Note: Environmental Issues in Areas Retaken from Isil. Mosul, Iraq, juillet-août 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNEP_Iraq_Technical_Note_September2017_1.pdf
- (248). Ibid.
- (249). Ibid.
- (250). MAA1010 ; MAA1023 ; et MAA1025.
- (251). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (252). Ibid.
- (253). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (254). MAA1010 ; MAA1023 ; et MAA1025.
- (255). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (256). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (257). Ibid.
- (258). Ibid.
- (259). iMMAP, Threat Impact on Infrastructure: iMMAP-IHF, Humanitarian Access Response, septembre 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://immap.org/wp-content/uploads/2016/12/threat-impact-assessment.pdf>
- (260). ONU-Habitat, Initial Planning Framework for the Reconstruction of Mosul, 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-05/initial_planning-framework_mosul-update.pdf
- (261). MAA1024 ; MAA1025 ; et MAA1012
- (262). Banque mondiale, Iraq – Reconstruction and Investment (Part 2): Damage and Needs Assessment of Affected Governorates, janvier 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/600181520000498420/pdf/123631-REVISED-Iraq-Reconstruction-and-Investment-Part-2-Damage-and-Needs-Assessment-of-Affected-Governorates.pdf>
- (263). Ibid.
- (264). Ibid.
- (265). MAA1005 ; MAA1022 ; MAA1027 ; et MAA1028.
- (266). HA1001
- (267). MAA1007 et MAA1004.
- (268). MAA1007 ; HA1001 ; MAA1003 ; et MAA1018.
- (269). MAA1007.
- (270). GICHD et PNUD, Leaving No One Behind: Mine Action and the Sustainable Development Goals, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/Leaving_no_one_behind-Mine_Action_and_SDGs.pdf
- (271). Sarah Nijholt, Study on Explosive Hazard Victim Reporting and Data Management Processes in Iraq, 2019.
- (272). Ibid.
- (273). Ibid.
- (274). Ibid.
- (275). Ibid.
- (276). Ibid.
- (277). MAA1006 ; MAA1007 ; MAA1009 ; MAA1012 ; MAA1003 ; MAA1004 ; MAA1020 ; MAA1021 ; MAA1022 ; MAA1023 ; MAA1024 ; MAA1025 ; MAA1026 ; MAA1027 ; MAA1028 ; MAA1029 ; GR2001ML ; GR2002ML ; GR2003ML ; CL3006SR ; OA3001ML ; et OA3002ML.
- (278). OIM Iraq, Rural Areas in Ninewa. Legacies of Conflict on Rural Economies and communities in Sinjar and Ninewa Plains, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://iraq.iom.int/publications/rural-areas-ninewa-legacies-conflict-rural-economies-and-communities-sinjar-and-ninewa>
- (279). Ibid.
- (280). OIM Iraq, Rural Areas in Ninewa. Legacies of Conflict on Rural Economies and communities in Sinjar and Ninewa Plains, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://iraq.iom.int/publications/rural-areas-ninewa-legacies-conflict-rural-economies-and-communities-sinjar-and-ninewa>
- (281). OIM, « Dashboard – Displacement Flow », matrice de suivi des déplacements de l'OIM, 31 octobre 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://iraqdtm.iom.int/Dashboard>
- (282). Commission des droits de l'homme des Nations Unies, « Rule of Terror: Living under ISIS in Syria ». document de séance A/HRC/27/CRP.3, novembre 2014.
- (283). MAA1003 ; MAA1020 ; MAA1022 ; MAA1023 ; MAA1026 ; et MAA1027.
- (284). REACH, Multi-Cluster Needs Assessment VIII, octobre 2020.
- (285). CA6004ML ; CCA6003ML ; et CCA6004ML
- (286). CCA6002ML.
- (287). Norwegian Church Aid et Église de Suède, Social Cohesion

in Nineveh – An Assessment, Oslo et Uppsala, 2019.

(288). MAA1022.

(289). MAA1004 ; MAA1025 ; MAA1027 ; et MAA1028.

(290). MAA1004 et MAA1027.

(291). FMS5003SR.

(292). SA4007SR.

(293). MAA1028.

(294). Reaching Critical Will, Women and Explosive Weapons, 2014. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/WEW.pdf>

(295). MAA1003 ; MAA1004 ; MAA1005 ; MAA1008 ; MAA1009 ; MAA1011 ; MAA1012 ; MAA1023 ; MAA1024 ; MAA1025 ; MAA1026 ; MAA1027 ; MAA1028 ; et MAA1029.

(296). OA3002ML

(297). Norwegian Church Aid et Église de Suède, Social Cohesion in Nineveh – An Assessment, Oslo et Uppsala, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.kirkensnodhjelp.no/globalassets/lanserte-rapporter/2019/2019-social-cohesion-studie-rapport-finalfinal-webversion.pdf>

(298). Iffat Idris, Community cohesion projects to prevent violent extremism, Université de Birmingham, juillet 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/627_Community_Cohesion_Projects_to_Prevent_Violent_Extremism.pdf

(299). Nadia Siddiqui, Roger Guiu et Aaso Ameen Shwan, Reframing Social Fragility in Areas of Protracted Displacement and Emerging Return in Iraq, OIM et Social Inquiry, février 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://iraq.iom.int/files/publications/IOM_Iraq_Reframing_Social_Fragility_in_Iraq.pdf

(300). Ibid.

(301). Building Peaceful Futures, Conflict Analysis – Sinjar and Hawija, Iraq 2019.

(302). Iffat Idris, Community cohesion projects to prevent violent extremism, Université de Birmingham, juillet 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/627_Community_Cohesion_Projects_to_Prevent_Violent_Extremism.pdf

(303). Nadia Siddiqui, Roger Guiu et Aaso Ameen Shwan, Reframing Social Fragility in Areas of Protracted Displacement and Emerging Return in Iraq, OIM et Social Inquiry, février 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://iraq.iom.int/files/publications/IOM_Iraq_Reframing_Social_Fragility_in_Iraq.pdf

(304). SA4007SR ; SA4009SR ; FMS5001ML ; FMS5002ML ; FMS5003SR ; FMS5004SR ; CA6004ML ; CA6005SR ; CA6007SR ; CCA6001ML ; CCA6003ML ; CCA6005SR ; CCA6006SR ; CCA6007SR ; CCA6008SR ; et SAC4005SR.

(305). FMS5001ML ; FMS5002ML ; CA6002ML ; CA6003ML ; CCA6001ML ; CCA6003ML ; et CCA6004ML.

(306). CA6005SR ; SA4003ML ; SA4004ML ; CA6003ML ; CA6004ML ; CCA6001ML ; et CCA6004ML.

(307). MAA1006 ; MAA1007 ; et MAA1009.

(308). MAA1003 ; MAA1005 ; MAA1024 ; GR2001ML ; GR2002ML ; et GR2003ML.

(309). Article 36, Damage to the built environment from the use of explosive weapons, septembre 2013. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://article36.org/wp-content/uploads/2013/09/DAMAGE.pdf>

(310). GR2001ML ; GR2002ML ; CA6005SR ; SA4003ML ; SA4004ML ; CA6003ML ; CA6004ML ; CCA6001ML ; et CCA6004ML.

(311). MAA1009.

(312). GICHD, An Initial Study into Mine Action and Improvised Explosive Devices, février 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/GICHD_IED_Initial_Study_web.pdf

(313). MAA1009 ; MAA1019 ; MAA1020 ; et MAA1022.

(314). MAA1010 ; MAA1013 ; et MAA1015.

(315). MAA1013.

(316). Ibid.

(317). Information disponible uniquement pour les participants qui ont autorisé Optimum Analysis à citer leur nom dans le rapport.

(318). Dans le cas des proches de survivants d'accidents liés aux engins explosifs, les informations fournies portent sur la situation de handicap de ces survivants.

Publié par Humanity & Inclusion (également connue sous le nom de Handicap International)

Site Internet : <http://www.hi.org>



Cette étude a bénéficié du soutien financier du ministère des Affaires étrangères du Luxembourg pour sa mise en œuvre. Les points de vue exprimés dans ce document ne reflètent en aucun cas les positions du gouvernement du Luxembourg.



Publié pour la première fois en septembre 2021, © Handicap International.

Handicap International est immatriculée en France sous les références suivantes : n° SIRET : 519 655 997 00038 – Code APE : 9499Z.

La présente publication est protégée par le droit d'auteur, mais peut être reproduite par n'importe quelle méthode, gratuitement et sans autorisation préalable, à des fins pédagogiques mais pas pour la revente. La reproduction dans toutes autres circonstances nécessite l'autorisation préalable par écrit de l'éditeur, et pourra donner lieu au versement de droits d'auteur.